



HAL
open science

La famille Fluchaire

Yohann Bobichon

► **To cite this version:**

| Yohann Bobichon. La famille Fluchaire. Histoire. 2019. dumas-02288265

HAL Id: dumas-02288265

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02288265>

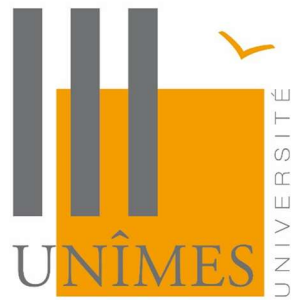
Submitted on 14 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Diplôme Universitaire Généalogie et Histoire des familles

LA FAMILLE FLUCHAIRE

Yohann Bobichon

SOUS LA DIRECTION DE M. STEPHANE COSSON | PROMOTION SOPHIE BRAHE - 2018-2019 | DU A DISTANCE

« Tout roi descend d'un pendu, tout pendu descend d'un roi. »

Table des matières

Remerciements	4
Engagement	5
Consignes de recherche	5
Introduction	6
Contenu du mémoire et méthodologie	7
Le Trièves	8
Mens	10
Les Fluchaire	16
Blason	16
Localisation des familles.....	16
Le couple FLUCHAIRE / EYRAUD - 1841	17
Calixte Marius FLUCHAIRE.....	17
Alexandrine EYRAULT	18
Contrat de mariage	19
Le cadastre	19
Registre des hypothèques	21
La vie militaire de Calixte.....	23
Fonction municipale	24
Mutation après décès.....	25
Le couple FLUCHAIRE / FAZENDE - 1797	26
Jean Pierre FLUCHAIRE	26
Marie Angélique FAZENDE	27
Contrat de mariage	28
Testament	28
Inventaire après décès	29
Mutation après décès.....	32
Le couple FLUCHAIRE / CORREARD - 1771	33
Antoine FLUCHAIRE	33
Marianne CORREARD	33
Contrat de mariage	34
Donation et partage	35

Le couple FLUCHAIRE / ROYER - 1738	36
Jean FLUCHAIRE.....	36
Catherine GACHET.....	37
Quittance dotale.....	37
Catherine ROYER	37
Contrat de mariage	38
Testament	40
Le couple FLUCHAIRE / GOYRAND – Env. 1670-1682	41
Jean FLUCHAIRE.....	41
Charlotte GOYRAND	41
La vie du couple.....	41
Testament	44
Le couple FLUCHAIRE / DESMARTINI - 1874	45
André Ennemond FLUCHAIRE	45
Julie Louise DESMARTINI.....	46
La vie militaire d’André	47
Contrat de mariage	47
Le couple FLUCHAIRE / FOURNEL - 1903	49
Albert Ennemond Léon FLUCHAIRE.....	49
Fleurine Antoinette Clémence FOURNEL	50
La vie militaire d’Albert	51
Le couple FLUCHAIRE / DUVAL – 1942	54
Roger Ennemond Maurice FLUCHAIRE.....	54
Conclusion	55
Bibliographie.....	56
Iconographie	56
ANNEXE 1.....	58
ANNEXE 2.....	62
ANNEXE 3.....	70
ANNEXE 4.....	72

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu ma femme pour sa patience, son soutien sans faille, malgré le peu d'intérêt pour la généalogie (!) et pour sa compréhension. Viennent ensuite mes filles, qui m'ont gentiment prêtées leurs chambres pour m'en faire un bureau durant cette année ainsi que pour la motivation qu'elles me donnent chaque jour. Elles sont toutes les trois mon carburant et ma ligne de vie.

Je remercie le tonton Max sans qui, certainement, cette aventure n'aurait jamais eu lieu. Il m'a transmis ce cadeau qu'est la mémoire familiale et m'a donné la mission de la faire perdurer. Le challenge est relevé !

Je remercie ici nos professeurs de DU, Mme ORTEGA, Mme RAYNAUD, Mme GAREIL, Mme COMMANDRÉ, M. WENZEL, M. OLIVIER. Leur passion, leur professionnalisme et leurs enseignements ont été de vraies sources d'inspiration.

Je remercie particulièrement M. COSSON, pour ses conseils, sa disponibilité et sa générosité. Son envie de partage incessant, plutôt rare chez les professionnels au demeurant, fut un moteur efficace pour ce mémoire.

Je remercie aussi le personnel des archives départementales de l'Isère à Grenoble, qui malgré les difficultés liées à ses multiples missions et au futur déménagement des archives, m'a toujours aiguillé de façon professionnel et agréable. Les archives municipales de Vénissieux et de Saint Pierre de Trivisy, pour leurs envois rapides ainsi que le personnel de la mairie de Mens pour son accueil.

Je remercie enfin tous mes petits camarades de promotion qui m'ont permis de passer de bons (et studieux !) moments lors de nos rassemblements en visio-conférence ainsi qu'à Nîmes.

Engagement

« Je, soussigné Yohann BOBICHON certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »

Consignes de recherche

- ↪ Le couple central de la recherche devra s'être marié entre 1833 et 1842. Ils peuvent être des inconnus ou faire partie de notre généalogie personnelle.
 - Présenter le couple et leurs frères et sœurs.
 - Choisir un de leur enfant et le présenter (enfants, conjoint + parents du conjoint + frères et sœurs du conjoint).
 - Choisir un enfant de cet enfant et le présenter de la même manière.
 - Descendre le plus bas possible. Si des personnes de moins de 75 ans sont présentes, il faut leur demander leur autorisation écrite pour figurer dans ce mémoire.
 - Présenter les parents du couple central, leurs frères et sœurs
 - Choisir le père ou la mère du couple central et remonter sa branche en présentant chaque personne (enfants, conjoint + parents du conjoint + frères et sœurs du conjoint)
 - Remonter le plus haut possible.
- ↪ Le mémoire comportera l'histoire de la commune du lieu de mariage du couple principal.
 - Pas besoin de remonter aux origines du village depuis l'époque romaine. On se cantonnera à la période XVIe-XXIe siècle.
- ↪ On s'évertuera à chercher au moins un document de chaque type :
 - Cadastre
 - Recensement
 - Notaire
 - Armée
 - Hypothèque
 - Succession
 - Etat civil (NMD)
 - Archives religieuses (BMS)

Introduction

Partant de ces consignes, il a fallu trouver ce couple alpha. Celui qui allait occuper mes recherches, mes nuits et mon imaginaire durant ces quelques mois.

Cela fait plusieurs années que je pratique la généalogie. Je suis tombé dans la marmite de potion magique lorsque j'étais petit, comme on le dit. Mais un évènement a réveillé cet intérêt qui ne demandait qu'à se transformer en passion. Un jour, on m'a transmis LA généalogie de la famille.

J'ai donc cherché ensuite, comme beaucoup, à la vérifier, à la compléter, à l'enrichir. Ce fut mon premier vrai contact avec les nombreuses archives, avec les écritures illisibles et le temps qui nous manque toujours. Un vrai défi lorsqu'on a pas forcément les clés pour comprendre où et comment chercher.

La tentation était donc grande de prendre un couple de ma propre famille pour ce mémoire. Une partie du travail aurait déjà été fait.

Mais non. Ce n'est pas ça que je voulais réaliser. Je voulais partir du début. Apprendre à connaître ces nouvelles personnes, tranquillement. Leur donner des noms, des âges, des métiers. Des enfants, des malheurs et un patrimoine. Tomber dans des pièges, avoir de bonnes surprises et surmonter les blocages qui arriveraient inévitablement. Enfin, en plus de réaliser un travail scolaire, je voulais prendre du plaisir à chercher. Je voulais m'amuser.

Je suis donc parti pour un couple d'inconnus. Mais pas de n'importe où.

J'ai orienté ma recherche sur la commune de Mens, en Isère. Ce village abrite encore aujourd'hui une partie de ma famille et ce lieu a pour moi un sens particulier, que j'ai toujours un peu de mal à expliquer.

Seraient-ce les souvenirs des vacances passées qui me procurent cet intérêt ? Les histoires familiales qu'on m'a racontées depuis que je suis petit ? Ou un magnétisme aussi mystérieux qu'inexplicable ? Je ne saurais trancher. Mais ce sera mon point de départ.

Enfin, devant la table décennale, il me faut bien choisir un nom. Un s'impose à moi. C'est un nom qui me parle. C'est le nom de mon arrière-arrière-grand-mère. FLUCHAIRE. Je ne voulais pas de lien avec ma famille mais finalement, on y revient vite. Mais, y'a-t-il réellement un lien ? Le prénom ne me dit rien. Voilà, ma curiosité a été chatouillée et je veux en savoir plus.

Ce couple sera donc : Calixte FLUCHAIRE et Alexandrine EYRAUD, marié le 14.07.1841.

Contenu du mémoire et méthodologie

Ce mémoire s'articulera ainsi :

Les couples seront nommés et datés avec la date de leur mariage, permettant ainsi de s'y retrouver dans la chronologie. Chacun sera présenté, ainsi que ses parents, ses enfants et sa fratrie. Les noms en gras sont ceux de la branche suivante ou précédente étudiée. Seront ensuite ajoutés les documents retrouvés les concernant.

Les sources seront notées en bas de page, avec la mention AD pour les archives départementales et AC pour les archives communales.

Les termes « né et décédé » sont utilisés lors de la présence d'acte de naissance et de décès, les termes « baptisés et inhumé/enterré » lors de la présence d'actes de baptême ou de sépulture.

L'utilisation du terme « environ » signifie qu'il n'y a pas d'acte pour prouver cette date mais que d'autres informations nous dirige vers cette hypothèse (ex : l'âge lors de la mort).

J'ai pris le parti de noter dans mon mémoire toutes les dates en utilisant le calendrier grégorien afin de rendre la chronologie des événements plus compréhensible. Cependant, dans les actes originaux, nous retrouvons les dates notées avec le calendrier républicain lorsque celui-ci était en vigueur.

J'invite le lecteur à consulter durant la lecture :

- L'annexe 1, représentant l'arbre généalogique de la famille, afin d'avoir une vision globale des liens entre les personnes étudiées.
- L'annexe 2, représentant un ensemble de cartes géographiques permettant de resituer et recontextualiser les lieux présents dans ce mémoire à savoir :
 - o Mens et ses environs (actuel)
 - o Commune de Mens (actuel)
 - o Plan cadastral de Mens (1835)
 - o Saint Baudille et Pipet et ses environs (actuel)
 - o Saint Baudille et Pipet et ses environs (XVIIIe siècle)
 - o Saint Baudille et Pipet et ses environs (1820-1866)

Les encadrés bleu signaleront des points de méthodologie.

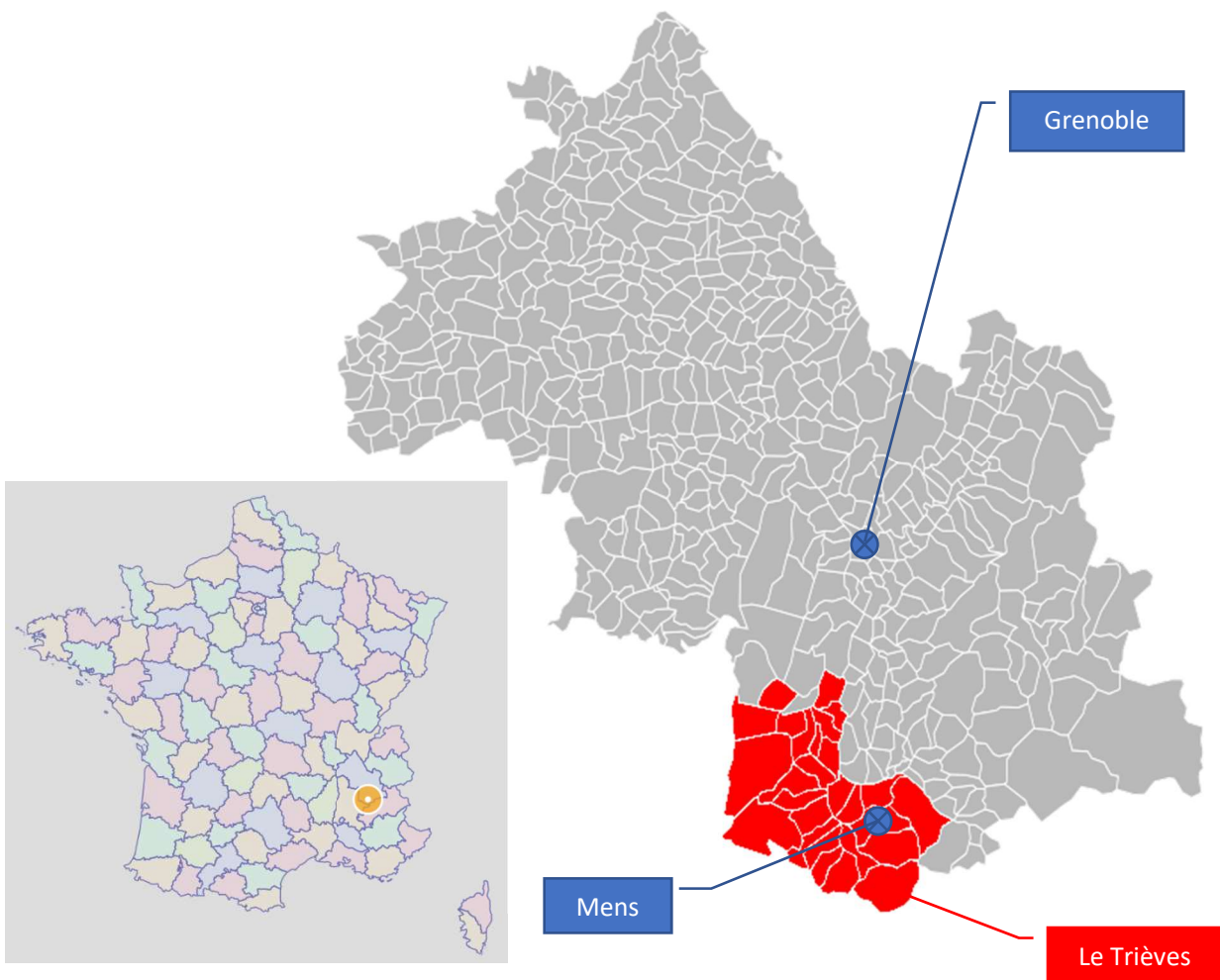
Les encadrés orange signaleront des points de blocage, ou de réflexion.

Le Trièves



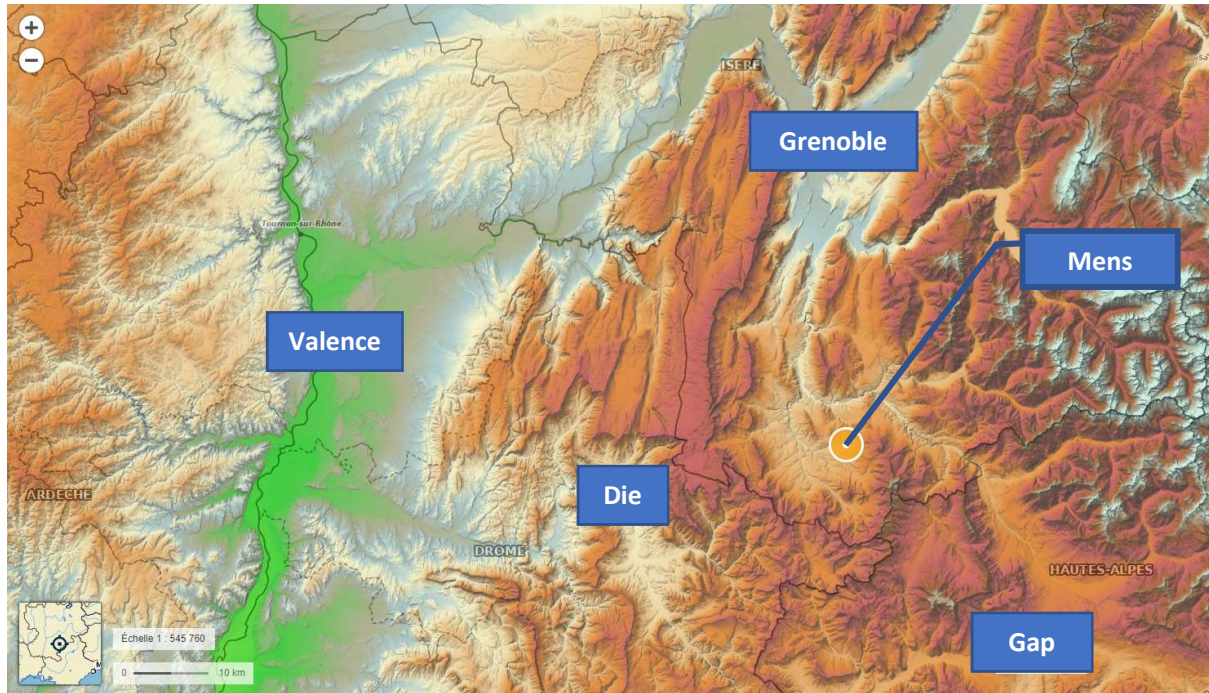
Avant de décrire l'histoire de la ville de Mens, je trouve important de faire un petit paragraphe sur l'environnement géographique de celle-ci. En effet, comment comprendre le rôle d'une ville ou la place que peuvent avoir ses habitants dans un système social donné, si l'on ne prend pas en compte sa géographie globale ?

Le Trièves est donc un territoire qui se situe **au Sud de la ville de Grenoble**, en **Isère**, dans la région **Auvergne Rhône Alpes**. Il est frontalier avec la Drôme et les Hautes-Alpes. Constitué de 27 communes, il représente aujourd'hui un bassin de population d'environ 10 000 habitants. Mens en est la capitale historique.



Le Trièves est borné par 2 massifs montagneux. A l'ouest, le Vercors, avec des sommets culminant à plus de 2000 m et au sud par le Dévoluy, avec des cimes allant jusqu'à presque 2800 m de haut, (2789 m pour la Grande Tête de l'Obiou). C'est un plateau intermédiaire entre les Alpes du Nord et celles du Sud.

A l'est, le Drac, une rivière capricieuse (son nom signifie « le dragon »), clôt cet espace avec ses gorges escarpées. Nous avons donc une forteresse naturelle, accessible uniquement par les cols ou les ponts.



Carte représentant les reliefs du Trièves et de ses environs.

Les voies de communications ont longtemps été quasi-inexistantes et praticables uniquement à dos de mulet. A part les liens existants avec les routes commerciales allant de Grenoble à Die par les cols, ce territoire vivait dans une relative autarcie. Aujourd'hui, une route nationale traverse le territoire et une autoroute venant de Grenoble le dessert.

Cette région est drainée par quelques cours d'eau. L'Ebron et la Vanne sont les plus grands d'entre eux. Plusieurs ruisseaux et torrents, dont les débits fluctuent selon les années et les saisons, complètent le paysage. Lors des périodes d'orages intenses, il n'était pas rare, avant la création du barrage de Monteynard, que ceux-ci grossissent et détruisent les terres arables, les enterrant sous les galets, les érodant ou les emportant tout simplement. Les terrains fertiles étant rares, précieux et inéquitablement répartis, les crues constituaient un malheur terrible.

Pour le climat, le Trièves est situé dans une zone de transition entre le climat continental et méridional. En effet, les étés sont chauds et la sécheresse touche régulièrement ce pays. Les hivers sont enneigés et rudes à cause de l'altitude moyenne du plateau.

En conclusion, le Trièves est une citadelle. Flanqué de muraille géologique à l'est et au sud, et bordé de douves naturelles sur le reste de son pourtour, ce territoire vit loin des richesses des grandes plaines du Nord du Dauphiné. Cependant, il est sur la route qui sépare la capitale du Dauphiné et la prospère province de la Provence, ce qui maintiendra son intérêt économique et stratégique dans le temps.

Mens



A la genèse

Je ne parlerais pas longtemps de l'histoire de Mens avant l'époque moderne. Cependant, il est important à mes yeux de noter que ce bourg existe déjà durant la période gallo-romaine, plusieurs voies existent encore dans le paysage pour en attester (des ponts, des bornes...). La découverte fréquente de pièce de monnaie romaine dans le sol, en est une autre preuve.

Le haut Moyen Âge est ponctué d'invasion. De Wisigoths (411 ap. JC) ou encore de Burgondes, qui s'installent ensuite dans tout le Sud-Est de la France actuelle. La vie à cette époque ne devait pas être simple, comme nous l'avons vu plus haut, le terrain est plutôt ingrat. Nous sommes surtout dans un lieu de passage essentiellement pour le commerce.

Aux alentours de l'an mil, la féodalité hiérarchise les liens entre la population et les nobles d'une part et entre les différents seigneurs d'autre part. Une lignée de Comte va tirer son épingle du jeu, ce sont les Dauphins. Leur « Etat » durera jusqu'au transport du Dauphiné au Royaume de France en 1349.

Ces différents Dauphins donneront plusieurs chartes (elles s'étaleront de 1192 à 1344) aux habitants du bourg de Mens. Elles concernent plusieurs droits octroyés aux habitants (poids et mesures, fortification, impôts, gestion des fours, des bois, de l'approvisionnement en eau...). C'est ainsi que le dauphin Guigues en 1259 réglementera les fortifications de Mens, aux habitants de les entretenir et de les tenir. En 1270, il concédera l'exemption de la taille à tous les habitants de Mens. Ces chartes peuvent sembler être une perte de souveraineté ou de pouvoir sur ces territoires. En vérité, le Dauphiné n'est pas un territoire homogène et stable, comme peut l'être la Savoie voisine. La domination des Dauphins sur ces terres qui s'étendent de Vienne à Gap est fluctuante au gré des époques, si bien que nombres de seigneurs sont plus riches et puissants que le Dauphin et sont donc quasi-indépendants en Dauphiné. Voilà pourquoi on donne plus d'autonomie aux villes avec en compensation, la loyauté et la participation aux guerres en tenant des places fortifiées fidèles.

Mens est aussi une ville de marché et de foire. Etant situé sur la route entre Die et Grenoble, c'est un chemin annexe à la remontée de la vallée du Rhône. On y trouve cependant surtout des produits locaux. Cette présence commerciale a permis à la ville de prospérer durant plusieurs siècles.

Des guerres de religion à l'Edit de Nantes

La période des guerres de Religion marque durement et durablement le territoire. Le protestantisme (luthéranisme au départ) arrive dans le Trièves par Antoine Froment (1522) qui sera un des disciples de Guillaume Farel et qu'il rejoindra à Genève en 1529.

Farel, originaire de Gap, sera touché par les idées de l'évangélisme dans les années 1520 lors de ces études à Paris. Il sera ensuite un des grands diffuseurs de la Réforme, en Dauphiné d'abord, puis en Suisse principalement. Après avoir fait basculer les Vaudois du Dauphiné dans la Réforme (synode de Chanforan, 1532), il rallie les idées de Calvin. Il revient pour un ultime voyage de deux ans en Dauphiné en 1561 où ils organisent les communautés réformées.

La conversion du Trièves est rapide. Les idées de ses prédicateurs font leur chemin, si bien qu'en 1562, presque tous les habitants du Trièves embrassent les idées de cette religion réformée (90% de la population de Mens est protestante). Mais sitôt les conversions engagées, sitôt la répression s'abat, avec violence. Lors de la première guerre de Religion (1562-1563), la région est mise à feu et à sang. Les deux camps opposés prennent puis perdent les villes et villages. Les faubourgs de Mens sont incendiés courant du mois de février 1563 par une armée catholique.



Temple de Mens, ancien quartier général de Lesdiguières

Après ces combats s'ensuit plusieurs années de paix et si de nombreuses régions connaissent à nouveau la guerre, ce n'est pas le cas de Mens et du Trièves.

Mais le massacre de la Saint Barthélémy va remettre le feu aux poudres. Lors de ce début de 4^e Guerre de Religion, un personnage va sortir de la mêlée dauphinoise, il se nomme François de Bonne de Lesdiguières.

Ce personnage mérite toute la bibliographie qui lui est associée, tant il a été important pour la province et pour le parti Réformé. Je ne ferais pas une biographie détaillée ici, cependant, il est important de noter quelques évènements de sa vie.

Ce personnage issu de la noblesse du Champsaur est converti durant sa jeunesse au protestantisme et il profitera du désordre ambiant pour s'imposer en tant que chef de guerre.

Il prend les armes en 1573 et conquiert plusieurs villages aux alentours de Mens, ville où il fixera son quartier général.

C'est là que la situation privilégiée du Trièves va prendre tout son sens. Lesdiguières va se fortifier dans ce territoire et n'en sera jamais délogé. Malgré les nombreux assauts du camp catholique, les destructions dues aux combats et les nombreux morts dans les rangs des deux belligérants, la présence Réformé va se confirmer en Trièves et plus particulièrement à Mens.

Ce n'est que la trêve signée entre Lesdiguières et d'Ornano, chef des catholiques, en 1589 qui mettra un frein à cette folie. Elle sera ensuite confirmée par l'Edit de Nantes en 1598. Lesdiguières sera d'une fidélité absolue envers Henry IV jusqu'à la mort du souverain.

Au cours de sa vie, il deviendra gouverneur de Grenoble (1591), Lieutenant général du Dauphiné (1597) et Gouverneur du Dauphiné (1612). Il sera distingué de nombreux titres tels que Maréchal de France (1609), Duc de Lesdiguières et Pair de France (1611). Il sera aussi le dernier Connétable de France (1622). Il devra pour cela abjurer sa religion, ce qui provoqua un grand mécontentement dans son parti en Dauphiné. Il mourut en 1626 à l'âge de 83 ans !

L'Ancien régime

Après toutes ces années de guerres, le pays triévois est dans un triste état. Il faudra du temps pour rebâtir les bâtiments en ruine, repeupler les villes et villages et apprendre à vivre ensemble. Mens restera très fortement protestant. Mais les deux communautés arrivent à vivre tant bien que mal ensemble.

Lorsque Richelieu arrive en 1624 au pouvoir en tant que ministre de Louis XIII, tous les privilèges locaux sont supprimés, ainsi que les franchises communales. Les fortifications de la ville, ainsi que ses tours sont sommées d'être détruites, ce qui sera fait en 1628. Les protestants sont à nouveau maltraités et beaucoup fuient la région.

Les XVIIe et XVIIIe siècle sont marqués par une évolution dans le mode de vie des paysans. La proto-industrie se développe. La culture du chanvre et de la laine donne naissance à une industrie textile. Commenant par la production de drap, celle-ci se déplacera vers un produit de qualité plus grossière mais réputée pour sa solidité, la toile de chanvre. Celle-ci se vendait surtout en Provence et en Languedoc. Cette industrie est d'autant plus importante que c'est la seule qui fonctionne réellement, dans ce pays de montagne.

La métallurgie se développe aussi dans les villages alentours, permettant une évolution dans les outils agricoles, les cerclages des roues de chariot. Les bourgeois s'implantent un peu plus dans la ville. La période est plutôt faste pour le commerce et malgré quelques alertes militaires (comme lors de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg), les ennemis ne pénétreront pas dans la région. La population de Mens est d'environ 1200 habitants en 1700, elle aura fortement augmenté lors de ce siècle. Cependant, ce chiffre est à relativiser. La Révocation de l'Edit de Nantes privera la ville d'un quart de ses habitants qui, protestants, ont préféré l'exil. La répression va crescendo et le Parlement à Grenoble veut nettoyer Mens de ses huguenots. Dragonnade, prison, mise au couvent, la liste des exactions est longue. Cependant, à l'échelle communale, la tolérance devient la règle. Le dimanche, chacun se rend à l'office selon sa foi et les curés et les pasteurs, tous plutôt modestes, sont acceptés par toute la population.

Révolution et XIXème siècle

L'époque révolutionnaire mensoise rappelle celle de beaucoup de campagnes françaises. Les nobles fuient, laissant leurs demeures libres au pillage et à la destruction, ainsi qu'à la vente de leurs biens et de leurs terres. Le curé de Mens, M. Bac, prêtre réfractaire, sera exécuté à Privas (1794). Il sera le seul de la région, les autres seront cachés et protégés par la population, tant catholique que protestante.

La stabilité revient avec les années 1800. Le Concordat de 1801 permet la liberté de conscience en France. En 1805, Mens devient le siège d'un consistoire protestant englobant tout le département de l'Isère. Les pasteurs André Blanc et Félix Neef fondent l'« Ecole Modèle » en 1822, afin de former des instituteurs et des élèves pasteurs. D'autres écoles de ce type voient le jour dans le Dauphiné mais aucune n'eut autant de succès. En parallèle, de nombreuses écoles primaires sont créées à Mens et dans ses environs.

Le désenclavement de la ville commence aussi à cette période. La RN 75¹ est construite, traversant le Trièves de part en part. Entre 1820 et 1830, le réseau routier est agrandi, avec des routes allant de Mens à Clelles, à Corps, à Monestier de Clermont, à La Mure. Die, qui était la principale ville commerçante avec Mens, est peu à peu abandonné au profit de Grenoble et même de Marseille.

L'industrie du chanvre est en pleine essor, l'agriculture se porte bien, une période de prospérité s'installe dans la vallée.

Celle-ci fut de courte durée. La seconde moitié du XIXe siècle est marquée par un net ralentissement économique. Les jeunes commencent à désertir la campagne. L'instruction offre des possibilités nouvelles pour une main d'œuvre qui traditionnellement était aux champs. En conséquence, les industries liées au monde agricole périclitent. On ne tisse plus la laine ni le chanvre à cause de la trop grande concurrence du coton. A Mens, deux usines de soierie sont créées en 1881 et 1893 afin de palier à ce déclin manufacturier.

Des ponts sur l'Ebron et le Drac sont construits (en 1863 pour celui de Ponsonnas, 1883 pour celui de Brion). On perce le tunnel sous le col de Menée en 1885. Tout est fait pour s'ouvrir au monde. Mais la fin de l'isolement du Trièves crée une situation ambivalente. Après avoir apporté la prospérité au début du siècle, cette ouverture va affaiblir la région. La concurrence des plaines riches devient plus intense. Les marchés et les foires perdent de leur importance. Les villages périphériques se tournent vers les plus grandes agglomérations et l'activité mensoise se ralentit.

Cependant, il est un domaine qui petit à petit va prendre de l'ampleur, c'est le tourisme. Nombre de curistes allant se ressourcer aux eaux d'Oriol font étape à Mens dans un des hôtels de la ville.

Enfin, la vie des Mensois se modifie. En 1864, cinq facteurs apportent quotidiennement le courrier, les journaux font leur apparition. L'amélioration de la nourriture et de l'hygiène fait reculer les maladies. Les toits se couvrent de tuiles, évitant les incendies. Les forêts sont reboisées et certains torrents maîtrisés, limitant les catastrophes naturelles. Enfin, il n'y a plus de bêtes féroces rodant autour du village (1855, dernier loup ; 1858, dernier lynx ; 1898, dernier ours).

¹ Classée route royale par l'ordonnance du 11 juin 1828.



Mens du XXème siècle à aujourd'hui

Le début du siècle est marqué par de nombreux changements dans la vie des Mensois. La construction d'un barrage à Avignonet, sur le Drac en 1902, permet de produire de l'électricité et l'éclairage arrive à Mens. L'eau potable est amenée dans toutes les habitations et les étables et les fontaines sont aménagées pour laver le linge. Les routes s'améliorent et les outils agraires modernes se développent (faucheuses, moissonneuses...).

Avec l'ouverture des voies de communication et l'arrivée du chemin de fer (à Clelles, commune voisine), l'exode rural s'intensifie et s'accélère². Dès lors, la ville va s'adapter et devenir un « nœud de communication ». Elle se repose sur son activité du chanvre et de la soie.

Les deux guerres mondiales furent deux événements traumatiques dans la mémoire des Mensois, comme dans celles de nombreux Français.

53 Mensois sont morts pour la France³ durant la Première Guerre et nombre en reviendront estropiés ou avec des éclats d'obus dans le corps. Cette population rurale, plutôt patriotique, sera très marquée par la boucherie de 1914-1918, malgré l'éloignement de la zone des combats.

La Seconde Guerre Mondiale fût marquante par un autre aspect. La région de Grenoble est entourée de maquis, le Vercors et l'Oisans pour les plus connus. Il en existe plusieurs dans le Trièves dont celui du Pas de l'Aiguille où sont présents plusieurs Mensois. La géographie de la région est à nouveau un atout. Au départ, ce sont les Italiens qui sont maîtres de la région. Leur occupation, bien que difficile, fût plus douce que celle des Allemands, dans la seconde partie du conflit. Les sabotages sont fréquents, la répression sanglante. Le rationnement est appliqué avec rigueur et le marché noir se développe.

A Mens, les Allemands arrivent le 3 juillet 1944. Ils incendient une scierie, font sauter un café et arrêtent le maire, M. ARNAUD. Celui-ci sera déporté au camp de Neuengamme où il mourra un an plus tard. Ce ne sera que le 20 août 1944 que Mens et le Trièves seront libérés par les troupes américaines remontant du Sud par le col de la Croix-Haute.

Lorsque l'on discute encore avec les anciens qui ont connus cette période (ils étaient enfants), les témoignages sont, encore aujourd'hui, retenus mais poignants.

² Entre 1880 et 1968, Mens va presque diviser sa population par deux.

³ Archive Nationale : <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr> – Cotes : 19860711/224 ; Ancienne cote [F/9/4124]

L'après-guerre est une période transition. La France se transforme, le Trièves aussi. Toute la modernité arrive dans les maisons, et le régionalisme se gomme peu à peu.

Mens est doté d'un des deux collèges du Trièves, permettant à la commune de garder son système scolaire à flot, là où nombre de classes uniques disparaissent aux environs. Beaucoup d'anciens Mensois, partis chercher du travail en ville reviennent, une fois à la retraite, pour finir leur vie dans leur pays natal.

Au début des années 2000, l'autoroute A51 est construite. Censée raccorder Grenoble à Marseille, le tronçon nord part de Claix, dans la banlieue grenobloise et va jusqu'à Monestier- de-Clermont, mettant Grenoble à 25 minutes du Trièves. Cet aménagement désenclave complètement la région. Mens voit à nouveau sa population s'accroître, grâce au tourisme et à son cadre de vie privilégié, non loin de la métropole grenobloise.

Aujourd'hui, Mens est un gros village, dynamique et vivant. Les habitants tentent de préserver leurs traditions et leur histoire toute en les partageant avec des touristes en quête de nature et d'air pur. De nombreuses foires existent toujours. Elles mêlent traditions, rigodons, anciennes pratiques agricoles et vieux patois. Le cadre tranquille de ce pays en fait un parfait lieu pour se ressourcer.

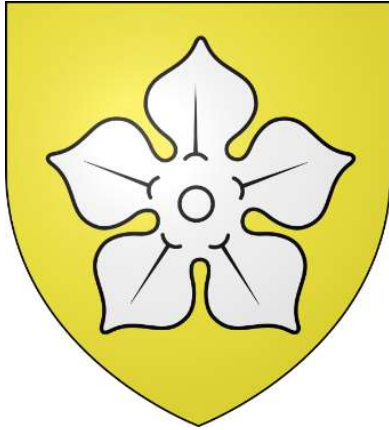


Parti en 1 de gueules au lion contourné d'argent, en 2 d'or au dauphin d'azur, barbé, oreillé, peautré, de gueules, au chef retrait d'argent chargé des mots Mens en Trièves de sable, accosté de deux trèfles à quatre feuilles de sinople.⁴

⁴ Blason « logo », accepté par le Conseil Municipal de Mens le 25.02.2016.

Les Fluchaire

Blason



D'or, à la quintefeuille d'argent⁵.

Le nom de FLUCHAIRE apparaît dans l'armorial du Trièves⁶. Une date y est associée (1325), qui sous-entendrait l'existence et l'enracinement de cette famille dans le Trièves depuis près de 700 ans.

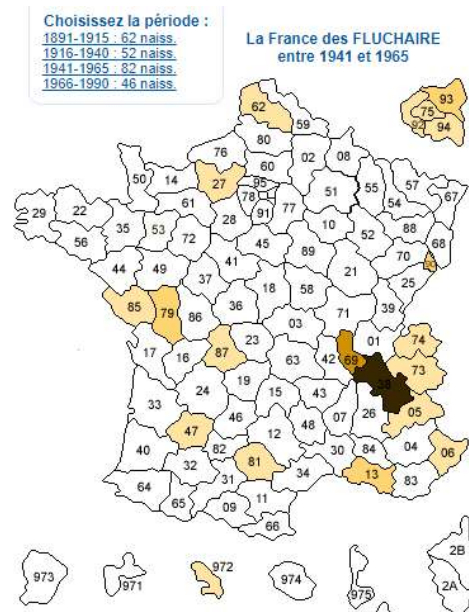
Il existe en effet, plusieurs branches qui cohabitent dans plusieurs villages de ce plateau. Les liens (s'ils existent !) entre celles-ci doivent être lointains. J'ai croisé toutes ces familles au long de mes recherches.

Localisation des familles

Une recherche a été effectuée sur le site <http://www.geopatryme.com>, donnant une idée sur la popularité d'un nom de famille.

Au vu des résultats lors de la recherche de la fréquence du nom de famille « FLUCHAIRE », nous pouvons en déduire que c'est un nom de famille **très peu commun**, venant du Sud-Est de la France et plus particulièrement du département de l'Isère. Il s'est au fil des générations légèrement répandu dans certains départements, illustrant le phénomène de mobilité géographique grandissant au cours du XXIème siècle.

Ici la période 1941-1965, choisie pour son nombre important de naissance (82).










⁵ Ce blason, montrant une arme à enquerre (ne respectant donc pas la règle d'alternance des couleurs valable en héraldique) peut paraître étonnant. En effet, selon Michel Pastoureau, héraldiste reconnu, dans *Figures de l'Héraldique*, 1996, Gallimard, p.48, cette association de couleur ne représente rarement plus d'1% des blasons.

⁶ ROCHE François, *Extrait de l'Armorial du Trièves, Extrait du Bulletin mensuel de l'Académie Delphinale N°3 - Mars 1962*


Le couple FLUCHAIRE / EYRAUD - 1841

Calixte Marius FLUCHAIRE

Calixte Marius FLUCHAIRE est né le 17.06.1815 à Mens⁷. Il est le 8^{ème} et dernier enfant de Jean Pierre FLUCHAIRE et Marie Angélique FAZENDE. Il se mariera le 14.07.1841 à Mens avec Alexandrine EYRAULT⁸. Ils auront 7 enfants ensemble⁹, tous légitimes.

-  Calixte Louis, né le 26.04.1843, décédé le 29.04.1843, à Mens¹⁰.
-  Marie Sophie Alexandrine, née le 01.01.1847 à Mens.
-  Calixte Louis, né le 04.11.1849, décédé le 19.07.1851, à Mens¹¹
-  **André Ennemond**, né le 15.09.1851 à Mens
Il se mariera avec Julie Louise DESMARTINI.
-  Jean Charles, né le 21.08.1852, décédé le 16.09.1854, à Mens¹²
-  Irma Rosine, Née le 20.05.1854 et décédée le 04.02.1855, à Mens¹³
-  Irma Léonie, Née le 15.04.1857 à Mens

Calixte Marius sera négociant toute sa vie. Il décèdera à Mens le 11.08.1886¹⁴.

 Pour la recherche dans les actes d'état civil, j'ai commencé par chercher dans les tables décennales les actes qui m'intéressaient (les mariages par exemple). Cela permet d'avoir un aperçu large de ce qui s'est passé sur 10 ans.

Ensuite, j'ai cherché dans le registre de l'année en question, l'acte dont j'avais besoin.

⁷ AD38 - 9NUM/5E227/11 Mens. Naissances. Coll. départementale (1807-1833) vue 121

⁸ AD38 - 9NUM/5E227/15 Mens. mariages. Coll. départementale (1838-1862) vue 46

⁹ AD38 - 9NUM/5E227/14 Mens. naissances. Coll. départementale (1834-1862) vue 144, 197, 235, 260, 273, 296, 336

¹⁰ AD38 - 9NUM/5E227/16 Mens. décès. Coll. départementale (1838-1862) vue 68

¹¹ AD38 - 9NUM/5E227/16 Mens. décès. Coll. départementale (1838-1862) vue 172









¹² AD38 - 9NUM/5E227/16 Mens. décès. Coll. départementale (1838-1862) vue 231

¹³ AD38 - 9NUM/5E227/16 Mens. décès. Coll. départementale (1838-1862) vue 247

¹⁴ AD38 - 9NUM/5E227/19 Mens. NMD. Coll. départementale (1883-1892) vue 222

Alexandrine EYRAULT

Alexandrine vient d'une famille mensoise aussi. Elle est la fille de Louis EYRAULT, maitre maçon (1825) puis négociant (1841), baptisé le 18.02.1784 à Beaufin¹⁵ (38) et de Marie Anne BOYET, baptisée elle, à Mens le 10.10.1784¹⁶. Ils se sont mariés le 09.06.1813 à Mens¹⁷ et ont eu 8 enfants¹⁸ :

-  Marie Pétronille, née le 31.05.1814 à Mens.
-  Jean Louis, né le 19.09.1816 à Mens.
-  Adélaïde Sophie, née le 19.08.1818, décédée le 08.12.1818 à Mens.¹⁹
-  Julie Marie, née le 12.08.1820, décédée le 15.07.1821 à Mens.²⁰
-  **Alexandrine, née le 24.02.1823 à Mens.**
-  Louis Stanislas, né le 10.03.1825 à Mens.
-  Julie Gabriel Fortuné, née le 25.07.1827, décédée le 08.08.1828, à Mens.²¹
-  Julie Emilie, née le 26.09.1829, décédé le 08.10.1831, à Mens.²²

Marie Anne décèdera le 18.01.1851 à Mens. Son mari lui survivra 19 ans et décèdera lui aussi à Mens, le 03.05.1870.²³

Alexandrine s'occupera de ses enfants et n'occupera pas de profession définie. Elle décèdera le 05.08.1904 à Mens, à l'âge de 81 ans.²⁴

¹⁵ AD38 - 9NUM1/5E31/1 Beaufin. BMS. Coll. départementale (1763-1792) vue 40

¹⁶ AD38 - 9NUM/AC226A/7 Mens. BMS. Coll. communale (1781-1792) vue 84

¹⁷ AD38 - 9NUM/5E227/12 Mens. mariages. Coll. départementale (1807-1837) vue 75

¹⁸ AD38 - 9NUM/5E227/11 Mens. naissances. Coll. départementale (1807-1833) vue 108, 140, 170, 193, ..., 253, 280, 317

¹⁹ AD38 - 9NUM/5E227/13 Mens. décès. Coll. départementale (1807-1837) vue 143

²⁰ AD38 - 9NUM/5E227/13 Mens. décès. Coll. départementale (1807-1837) vue 167

²¹ AD38 - 9NUM/5E227/13 Mens. décès. Coll. départementale (1807-1837) vue 253

²² AD38 - 9NUM/5E227/13 Mens. décès. Coll. départementale (1807-1837) vue 295

²³ AD38 - 9NUM/5E227/16 Mens. décès. Coll. départementale (1838-1862) vue 169 et 9NUM/5E227/17 Mens. NMD. Coll. départementale (1863-1872) vue 376

²⁴ AC - Mens - Décès 1895-1904 - p 145


Contrat de mariage

Un contrat de mariage a été réalisé chez Maître BENOIT-DUPERRIER, à Saint Baudille et Pipet le 04.07.1841²⁵, 10 jours avant le mariage.

Dans celui-ci : « *La future se constitue ses biens présents et avenir ; il est compris dans ses biens présents 1° la somme quelle aura à prétendre ultérieurement par suite, c'est-à-dire ses **meubles linges et nippes de personne, bijoux évalués quatre cents francs** y compris **un lit garni** sans que cette estimation en fasse vente au mari et desquels l'acte civil de mariage tiendra lieu de reconnaissance. [...] Il est encore compris dans les biens présents de la future **la somme de deux cents francs** qu'elle s'est économisée dont l'acte civil de mariage tiendra lieu au futur de suffisante reconnaissance. »*


De plus, dans ce contrat de mariage, nous trouvons en dot « *Louis Eyraud père de la futur épouse fait donation à cette dernière, en avancement d'hoirie de la somme de **quatre mille francs** qu'il promet et s'oblige de payer dans six ans prochains avec intérêts au taux légal qui ne courront que dans deux ans prochains ; et pour sûreté Louis Eyraud **hypothèque les maisons, écuries, terres, prés et jardins qu'il possède situés sur la commune de Mens.** »*

Nous pouvons ainsi vérifier dans le cadastre ce qu'il en est de ces fameuses propriétés.

 Pour trouver un contrat de mariage, j'ai cherché une mention dans l'acte de mariage en lui-même, permettant de m'aiguiller sur quel notaire a fait ce contrat et à quel endroit.

Pour certains, j'ai aussi chercher dans le contrôle des actes (si le contrat de mariage a été réalisé avant la Révolution). Enfin, lors de la succession, celui-ci est notifié.

Le cadastre

 Pour commencer, j'ai fait une recherche dans la table alphabétique des noms des propriétaires situé au début de la matrice cadastrale²⁶.

Après avoir trouvé son numéro de folio (le 671), j'ai consulté celui-ci pour trouver nos parcelles. J'ai pu ensuite regardé dans le cadastre détaillé afin d'avoir plus d'informations sur celles-ci.

Ici, celui de Mens a été réalisé en 1835²⁷, et la matrice commence donc à cette date.

Il est a noté que c'est le seul endroit où Calixte FLUCHAIRE est décrit comme « Fabricant à 2 métiers », et donc comme tisserand. Il est d'habitude noté comme « Négociant ».

On y découvre plusieurs propriétés, acquises et vendues au cours de la vie de Calixte.

- Un pré de 24 ares 40 centiare au lieu-dit les abreuvoirs. Il a été acquis en 1842 et cédé en 1845 (N°543 du Plan, Section C)

²⁵ AD38 – 3E15082 – Minute Me BENOIT-DUPERRIER, Saint Baudille-et-Pipet, 1841-1843

²⁶ AD38 – 2598W255 et 2598W256 - Matrice cadastre foncier – Mens – 1835-1914

²⁷ AD38 – 4867W188 – Cadastre détaillé – Mens 1835 --- Pour les plans : AD38 – 4P4/272 – Plan Mans 1834

- Une maison place de la halle avec sa cour, acquise en 1843, cédée en 1882 (N°507 du plan, Section B).
- Une maison place de la halle avec sa cour, acquise en 1843, cédée en 1882 (N°508 du plan, Section B).
- Un jardin Rue sous la tour, d'1 are et 70 centiares, acquis en 1859, cédé en 1882 (N°116 du plan, Section B).
- Un hangar attenant, rue sous la tour, acquis en 1859, cédé en 1882 (N°117 du plan, Section B).
- Une vigne située au lieu-dit du haut Banchet, acquise en 1862, cédé en 1911 (N°516 du plan, Section C).
- Un pavillon, place de la halle, acquis en 1868 et cédé en 1893 (N°420 du plan, Section B).
- Un jardin, place de la halle, acquis en 1868 et cédé en 1881 (N°421 du plan, Section B).




Plan du centre du bourg de Mens, Section B

On peut ensuite retrouver certains lieux d'habitation dans les actes de l'état civil (les décès surtout). Cela permet d'avoir une vision des déplacements de la famille avant la création des recensements (ou si ceux-ci ont été détruits). Ici par exemple, on sait que lors du décès de son fils Jean Charles en 1854, Calixte et sa famille habitaient Rue de la Halle. Et lors de son propre décès en 1886, il habitait rue du temple, avec sa femme.

On peut ainsi envisager des hypothèses. Il a sûrement habité en 1854, une des maisons notées 506 ou 507 sur le cadastre. Et il est sûrement décédé dans la maison notée 420.

Registre des hypothèques

 En Isère, les archives des publicités foncières se divisent en 4 bureaux, Grenoble, Bourgoin-Jallieu, Saint Marcellin et Vienne. Sur ces 4 bureaux, seulement 2 ont versé toutes leurs archives aux AD, il s'agit de ceux de Bourgoin-Jallieu et de Vienne.

Afin de trouver le numéro de volume et de folio de Calixte FLUCHAIRE, habitant Mens et dépendant du bureau de Grenoble, il va falloir remplir une demande au Service de Publicité Foncière de Grenoble 3. On remplit pour cela le CERFA N°3230-SD, en donnant les noms, prénoms, date et lieu de naissance des personnes recherchées. Le SPF fait ensuite les recherches dans ses archives et nous envoie une photocopie des cases des personnes demandées.

Cependant, plusieurs écueils persistent dans cette recherche.

Pour commencer, cette demande est payante (5€ par personne recherchée).

Et, toutes les demandes n'aboutissent pas par manque d'information. Malgré les renseignements demandés, seul 2 de mes 4 demandes ont été retrouvées pour cause d'abondance d'homonyme. On m'a conseillé par mail de rajouter pour les demandes avant 1900, les professions et commune du domicile. Je n'ai pas réitéré ma demande pour les personnes non trouvées.

Ensuite, malgré les photocopies, celles-ci ne sont pas toujours utilisables. Sur les deux personnes qu'il me restait, une s'est révélée être un homonyme (les dates et les lieux ne collaient pas malgré les proximités géographique et chronologique).

Enfin, quand on pense avoir toutes les cartes en mains, on peut découvrir que certains volumes n'ont pas le bon numéro. Dans la commande de cote pour le volume 989, je me suis rendu compte en ouvrant la première page que c'était en réalité la première partie du volume 987. Plusieurs commandes auraient été possibles pour retrouver le bon volume, mais le manque de temps (et les horaires de levée) ne m'ont pas permis de mener cette recherche à terme.

Mais je vais tout de même pouvoir parler d'une acquisition retrouvée dans ces volumes, même si ce n'est qu'un jardin.

Après demande au SPF de Grenoble 3²⁸, la réponse nous indique que Calixte est présent dans la case 469 sous la dénomination « Fluchaire (Calixte Marius) Negt à Mens ». On y découvre trois transcriptions notées.

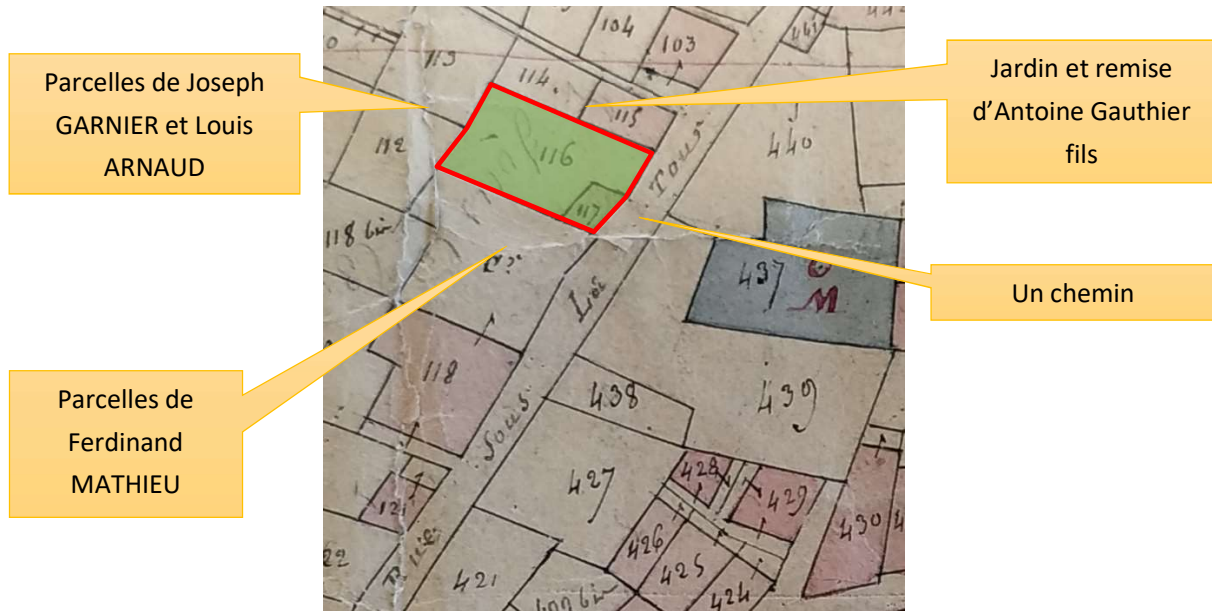
- Volume 989, Article 69, une acquisition pour 4000 Frs avec une transcription du 13 janvier 1842.
- Volume 631, Article 34, une vente pour 1500 Frs avec une transcription du 4 Avril 1857.
- **Volume 647, Article 90, une acquisition pour 400 Frs avec une transcription du 1^{er} Octobre 1857.**

C'est de cette dernière dont je vais détailler la transcription.

²⁸ Voir annexe 4

Celle-ci porte sur la vente, devant Me BACHASSE, notaire à Mens, d'un jardin. L'acte date du 25.08.1857²⁹.

Les vendeurs sont M. ABRARD Frédéric Constantin, propriétaire à Mens, se portant garant pour ses fils Louis et Jules ainsi que pour sa fille et son gendre, Celina Sophie et Léon PIOLLET ; et M. Antoine GAUTHIER, propriétaire et fermier à Mens. Ils acceptent de vendre à M. Calixte FLUCHAIRE un jardin situé à Mens au mas appelé La Tour porté sur les n° 116 et 117 section B du Plan.



Ce jardin, de contenance d'environ un are quatre-vingt-dix centiares appartient pour sa partie au midi (au Sud) à M. ABRARD et au nord à M. GAUTHIER. Il est bordé au levant (est) d'un chemin, au midi par le Sieur Ferdinand MATHIEU, au couchant par les sieurs Joseph GARNIER et Louis ARNAUD et au nord par le jardin et la remise d'Antoine GAUTHIER fils.

Ce jardin est vendu exempts de toutes charges, dettes, privilèges et hypothèque, co-attribution publique et locale, mais sans garantie de contenance. Les parties s'entendent sur le fait qu'elles renoncent à faire réclamation sur ce point.

Calixte FLUCHAIRE en sera propriétaire le jour même mais ne pourra en jouir que le 1^{er} Novembre 1857.

Il est noté qu'il existe une ouverture entre la remise d'Antoine GAUTHIER fils et le jardin vendu et que celle-ci devra être rebouché.

En ce qui concerne le prix, Calixte FLUCHAIRE paie immédiatement et en espèce :

- 300 Frs à M. GAUTHIER Antoine.
Sur cette somme une quotité reviendra à M. ABRARD suite à un acte énoncé le 28.12.1843 lors de la mutation de ce terrain entre M. ABRARD et M. GAUTHIER.
- 100 Frs à M. ABRARD. Les deux feront une quittance pour preuve de paiement.

²⁹ AD38 – AQ2/647 – Volume registre transcription (Hypothèque) – Grenoble 3


La vie militaire de Calixte

Durant la période 1818-1872, un tirage au sort est réalisé pour savoir si les jeunes hommes sont bons pour la conscription. Ceux qui tirent le mauvais numéro partent pour l'armée, les autres restent chez eux.



Image du jeu « Le génie militaire », jeux BUSSIERE (1868/1885), représentant un tirage au sort.

Il semblerait que Calixte n'ait pas tiré un mauvais numéro, et n'a donc pas de carrière militaire. Je n'ai trouvé aucune mention nulle part d'un quelconque engagement ou exercice martial.

 J'ai effectué une recherche dans la liste du contingent pour vérifier si Calixte avait été tiré au sort pour effectuer un service militaire. Je n'ai rien trouvé en 1835³⁰. Je n'ai pas non plus trouvé de liste de tirage au sort afin de valider ce cas.

³⁰ AD38 – 2R178 – Armée – Contingent 1835 – Isère - Une vérification complémentaire des années 1834 et 1836 n'a pas été faite par manque de temps.

Fonction municipale

« De 1799 à 1848, la Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) revient sur l'élection du maire, qui sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants. La Restauration instaure la nomination des maires et des conseillers municipaux. Après 1831, les maires sont nommés (par le roi pour les communes de plus de 3 000 habitants, par le préfet pour les plus petites), mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans.

Après la Révolution de 1848, du (3 juillet) à 1851, les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6 000 habitants.

La Deuxième République prévoit, en 1851 la nomination des maires par le préfet, pour les communes de moins de 3 000 habitants et pour cinq ans à partir de 1855. Ces règles s'appliquent pendant le Second Empire

Après la chute du Second Empire, la Troisième République instaure en 1871 l'élection des maires et maires-adjoints de la plupart des communes par leurs conseils municipaux et en leur sein, à la suite de l'élection des conseillers municipaux au suffrage universel. Cette règle est généralisée à l'ensemble des communes (sauf Paris) par la loi municipale du 5 avril 1884, dont les principes fondamentaux inspirent toujours la législation actuelle. »³¹

On découvre dans les actes de naissance de Louis Calixte (1849) et d'André Ennemond (1851) que Calixte est adjoint à la municipalité de Mens. Il remplacera le maire empêché entre avril et novembre 1851³².

Il sera conseiller municipale sous le mandat de Louis ABRARD (1852-1859) ainsi que sous celui de César MARIÉ (1859-1867). Divers documents³³ tels que les procès-verbaux d'installation des conseillers municipaux ou les tableaux de conseillers municipaux, nous montre sa présence dans ces assemblées.

Dans certains rapport, on voit qu'en 1867, lors de la démission de M. MARIÉ, plusieurs conseillers se proposent pour le remplacer ou pour devenir adjoint, dont Calixte. Or à cette période, c'est le préfet qui désigne le maire.

Après la demande de plusieurs avis (celui du juge de paix du canton, celui de M. RICHARD-BERANGER, conseiller général et issu d'une grande famille mensoise), il désigne enfin, M. BACHASSE (ancien adjoint) comme nouveau maire et M. SERVIZET comme adjoint. L'un est protestant, l'autre est catholique. Dans une ville où chaque communauté pèse à peu près le même poids, ça a son importance.

Certains (les noms ne sont pas donnés) contestent et auraient préféré Calixte FLUCHAIRE. Or celui-ci est déjà secrétaire de la mairie, et c'est au Préfet de trancher le 17.05.1871, en indiquant que les fonctions d'adjoint et de secrétaire sont incompatibles. Calixte ne deviendra donc pas adjoint au maire. Cette décision n'a pas l'air de gêner les réunions qui « marchent très bien ».

En annexe 3, on trouvera une note de 1871, sur le conseil municipale de Mens ainsi que ses demandes.

³¹ Extrait de la page Wikipédia Maire (France), [https://fr.wikipedia.org/wiki/Maire_\(France\)#Historique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Maire_(France)#Historique), consulté le 07.05.2019.

³² <https://www.mairie-de-mens.fr/les-maires-de-1800-a-aujourd'hui/>, consulté le 29.04.2019.

³³ AD38 – 15M62 – Election – Canton de Mens

Mutation après décès


Nous trouvons la déclaration de mutation après décès au numéro 72 et datée du 17 janvier 1887³⁴. Celle-ci nous indique que Calixte est décédé le 11 août 1886, intestat. Comme prévu dans leur contrat de mariage, Alexandrine recevra la somme de 100 francs par an sous forme d'une rente viagère comme gain de survie. Il laisse pour lui succéder 3 enfants.

- Marie, épouse d'Auguste NAVIZET demeurant à Marseille.
- Ennemond, piqueur de la voirie à St Geoirs.
- Irma, épouse d'Edouard TONNELLE, piqueur à Mens.

La succession comprend :

- Du mobilier et des marchandises diverses, le tout détaillé dans un état déposé et évalué³⁵ à 610 francs.
- Une créance verbale sur Jules MOUNIER à St Pancrasse, commune de Saint Baudille et Pipet de 100 francs.
Les intérêts d'un an sur cette somme, soit 5 francs.
- Des immeubles non affermés à Mens
 - o Un jardin sous la Tour (n°116 du plan, secteur B, cont. 1 are 70 – Rev. 7 francs)³⁶
 - o Un hangar sous la Tour (n°117 du plan, secteur B, cont. 0.85 are – Rev. 3 francs)
 - o Une vigne au mas du Banchet (n°51 du plan, secteur C, cont. 1 are 94 – Rev. 2 francs)
- Capital par 25 (sic) soit, 300 francs.

La succession s'élève donc à 1015 francs. Et les droits s'élèveront à hauteur de 19.80 francs.

 Pour trouver une déclaration de mutation après décès, j'ai cherché dans les tables de succession. Celles-ci sont classées par bureau du lieu de décès de la personne. Si des biens existent et qu'il y a une succession, un notaire et une date seront notés.

³⁴ AD38 – 3Q13/247 – Déclaration de mutation par décès – Mens – 1886-1888

³⁵ L'inventaire n'a pas été retrouvé.







³⁶ Cont. : contenance, rev. : revenu

Le couple FLUCHAIRE / FAZENDE - 1797

Jean Pierre FLUCHAIRE

Jean Pierre est né et a été baptisé à Saint Baudille et Pipet le 18.03.1773³⁷. Il est le fils d'Antoine FLUCHAIRE et de Marianne CORREARD. Il sera propriétaire et vivra donc de ces terres qu'il fera fructifier. Il se mariera le 19.02.1797 à Mens avec Marie Angélique FAZENDE³⁸.



Ils auront tous les deux, 8 enfants³⁹, tous légitimes.

-  Marie Sophie, née le 14.11.1798 à Mens
-  Jean Pierre Auguste, né le 31.12.1801 à Mens
-  Pierre Joseph, Né le 20.01.1803 à Mens
-  Jean Pierre, Né le 27.08.1805 à Mens
-  Louis Auguste, né le 07.03.1808 à Mens
-  Pauline Marie, née le 08.05.1810 à Mens

Elle se mariera à Jean François Joseph DESMARTINI le 26.11.1832 à Mens

Elle est la mère Julie Louise DESMARTINI, qui se mariera plus tard avec André Ennemond FLUCHAIRE, qui est son neveu, créant ici un implexe.

Elle décédera le 03.10.1881 à Mens

-  Jean Adolphe, né le 29.08.1812 à Mens
-  **Calixte Marius, né le 17.06.1815 à Mens**

Il se mariera avec Alexandrine EYRAULT.

Il est durant toute sa vie, marchand et propriétaire. On découvrira grâce à son inventaire après décès qu'il était négociant dans le domaine du tissage.

Il décédera à Mens le 12.06.1828.⁴⁰

³⁷ AD38 - 9NUM2/5E367/2 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. départementale (1762-1792) vue 96

³⁸ AD38 - 9NUM/5E227/9 Mens. mariages. Coll. départementale. Municipalité de canton (1793-1806) vue 51

³⁹ AD38 - 9NUM1/AC226A/9 Mens. naissances. Coll. communale (1793-An IX) vue 140


AD38 - 9NUM/AC226A/12 Mens. naissances. Coll. communale (An X-1823) vue 8, 66, 162, 192, 224, 263


AD38 - 9NUM/5E227/8 Mens. naissances. Coll. départementale (1793-1806) vue 283


⁴⁰ AD38 - 9NUM/5E227/13 Mens. décès. Coll. départementale (1807-1837) vue 251

Marie Angélique FAZENDE


Marie Angélique est la fille de Pierre FAZENDE, baptisé le 23.05.1734⁴¹ à Mens, tisseur puis marchand de toile, et de Marie ABRARD, baptisée à Jonchères (26) le 03.11.1750⁴². Ses parents se sont mariés le 31.01.1769 à Mens⁴³. Elle est la troisième enfant du couple, qui en comptera cinq⁴⁴.


 Marie Victoire, baptisée le 17.07.1770, enterrée le 24.08.1773 à Mens.⁴⁵

 Joseph Laurent, baptisée le 10.08.1773, enterré le 01.09.1773 à Mens.⁴⁶

 **Marie Angélique**, née le 19.02.1797 à Mens


Elle se mariera avec Jean Pierre FLUCHAIRE.

 Sophie Victoire, baptisée le 08.11.1777, décédée le 22.03.1829⁴⁷

 Joseph Antoine, baptisé le 14.01.1781, enterré le 23.04.1781 à Mens⁴⁸

Pierre FAZENDE décèdera le 24.05.1817 à Mens⁴⁹. Sa femme étant décédée elle, depuis le 17.09.1804⁵⁰.

Marie Angélique sera propriétaire toute sa vie et décèdera quant à elle le 01.09.1856 à Mens⁵¹.

 Pour une recherche dans les registres paroissiaux, il n'y a pas beaucoup de solution. Il faut tout dépouiller, tout lire afin de trouver nos informations sans en oublier en route.

⁴¹ AD38 - 9NUM/AC226A/4 Mens. BMS. Coll. communale. Table (1733-1747) vue 24

⁴² AD26 - Jonchères - BMS - 5 Mi 239/R2 - 1748-1792 vue 15

⁴³ AD38 - 9NUM/AC226A/6 Mens. BMS. Coll. communale. Table (1763-1780) vue 109

⁴⁴ AD38 - 9NUM/AC226A/6 Mens. BMS. Coll. communale. Table (1763-1780) vue 130, 177, 202, 258
AD38 - 9NUM/AC226A/7 Mens. BMS. Coll. communale (1781-1792) vue 5

⁴⁵ AD38 - 9NUM/AC226A/6 Mens. BMS. Coll. communale. Table (1763-1780) vue 177

⁴⁶ AD38 - 9NUM/AC226A/6 Mens. BMS. Coll. communale. Table (1763-1780) vue 178

⁴⁷ AD38 - 9NUM/5E227/13 Mens. décès. Coll. départementale (1807-1837) vue 266

⁴⁸ AD38 - 9NUM/AC226A/7 Mens. BMS. Coll. communale (1781-1792) vue 10

⁴⁹ AD38 - 9NUM/5E227/13 Mens. décès. Coll. départementale (1807-1837) vue 125

⁵⁰ AD38 - 9NUM/5E227/10 Mens. décès. Coll. départementale (1793-1806) vue 217

⁵¹ AD38 - 9NUM/5E227/16 Mens. décès. Coll. départementale (1838-1862) vue 267

Contrat de mariage

Le contrat de mariage de Jean Pierre et Angélique a été réalisé le 16 février 1797 par Maître Jean Pierre FLUCHAIRE (son oncle, notaire royal puis public), à Saint Baudille et Pipet⁵². Il sera fait dans la maison du père de la mariée, à Mens.

On y apprend que le père d'Angélique lui accorde une dot de 2000 livres numéraires, dont 1000 sont payables à requête avec intérêts, et 1000 payables après son décès, sans intérêts. En accord avec les mariés, tant que ceux-ci habiteront et seront entretenus par celui-ci, il ne sera pas tenu de payer ces intérêts.

En cas de séparation, pour tenir lieu des 1000 livres non reçus, il donnera au marié le pré qu'il possède au lieu-dit des abreuvoirs, d'une contenance d'environ une sétérée⁵³.

Le mariage se faisant au gré d'Antoine FLUCHAIRE, père du marié, il lui a donné « en contemplation de celui », la somme de 2000 livres, payable ainsi :

- 1000 livres dans une année sans intérêt jusqu'au terme passé et sinon au taux permis par les lois.
- 1000 livres après son décès sans intérêt.


Pour augment (douaire), le futur époux (avec l'aval de son père) a donné à sa future épouse le tiers denier de sa constitution, en contre augment, la future (avec l'aval de son père à elle), prévoit le sixième denier de sa constitution. Ces augment et contre augment appartiendront aux enfants à naître de ce mariage. S'il n'y a pas d'enfant, ils iront au survivant.

Testament

Ce testament a été trouvé dans les minutes de Maître ACCARIAS. Il a été rédigé le 06 juin 1828⁵⁴ soit 6 jours avant la mort de Jean Pierre. Dans celui-ci, il explique la nécessité d'écrire ce testament, étant « d'une mauvaise santé mais dans l'intégrité de tous ses sens ».

Dans celui-ci, il lègue à son fils aîné Jean Pierre Joseph, la portion de son bien « dont la loi le permet de disposer pour s'en prévaloir par lui par préciput ».

Il lègue aussi à sa « chère » femme Angélique FAZENDE, une pension annuelle et viagère de la somme de 200 franc argent, 4 setiers blé froment (en mesure « actuelle ») et un hectolitre de vin de Provence ou du Diois, le tout payable par quartier et d'avance par le légataire et les héritiers, chacun à proportion de ce qu'ils auront reçu de la succession.

 On peut trouver un testament en lisant la déclaration de succession qui nous indique l'existence ou pas de celui-ci.

⁵² AD38 - 3E15060 – Minute Me FLUCHAIRE – Saint Baudille et Pipet – 1766-1806

⁵³ La sétérée est une mesure agraire. A Mens, elle vaut 600 toises carrées delphinales soit 2511.86m².

⁵⁴ AD38 - 3E14929 – Minute Me ACCARIAS – Mens - 1828

Inventaire après décès

L'inventaire après décès de Jean Pierre a été réalisé les 17 et 18 juin 1828⁵⁵, moins d'une semaine après son décès. On y retrouve Me ACCARIAS, venant dans la maison d'Angélique veuve depuis peu. On y découvre à cette date, les états sociaux de chaque enfant. Angélique est, par exemple, la tutrice légale de Jean Adolphe et de Calixte Marius, tous les deux mineurs. Ils ont aussi le Sieur Joseph FAURE, subrogé tuteur de ces deux enfants. Il a été désigné par le conseil de famille pour « accompagner » Angélique dans sa mission. Marie Sophie (non mariée), Pierre Joseph et Jean Pierre sont majeurs. Louis Auguste est mineur émancipé et son curateur est le Sieur Jean Pierre ABRARD, négociant à Mens. Enfin Marie Pauline est mineure émancipée et son curateur est le Sieur Frédéric Constantin ABRARD, propriétaire à Mens. On a ici, un instantané de leur position social dans la famille et de leur lien avec d'autres personnes proches de la cellule familiale.

Un expert assermenté est nommé par le conseil de famille et le Juge de paix du canton pour évaluer les biens et assister le notaire, c'est le Sieur Claude DROGAT, fabricant de toile.

Vient ensuite l'inventaire en lui-même, en premier lieu, celui de la maison située à Mens :

- Une **demi garde-robe en bois de noyer** à deux portes, l'une dans le haut, l'autre dans le bas, avec deux tiroirs au milieu, tous fermant à clef, estimé par l'expert à *20 francs*
 Dans la garde-robe, il a été trouvé :
 - o 24 **chemises** du défunt mi-usées, estimés *36 francs*
 - o 7 **paires de bas** , 2 en coton bleu, deux en fil blanc et 3 en laine brune, estimés *3.5 francs*
 - o 2 **vestes** en ratine⁵⁶, l'une verte, l'autre grise, deux **pantalons** au même drap gris, deux gilets, l'un velours laine en couleur, l'autre en casimir⁵⁷ couleur fond jaune, en assez bon état, *25 francs*
 - o Deux **cravates** mousseline en couleur fond blanc, *1 franc*
 - o Un **chapeau** en médiocre état, *3 francs*
 - o Une **paire de soulier** , mi usés, *1 franc*
 - o Dix **mouchoirs** de poche coton en couleurs, *3.5 francs*
 - o Sept **nappes ou serviettes** , plus que mi-usées, *2.80 francs*
 - o Douze **draps** de lit, mi-usés, *30 francs*
 - o Un **matelas** en laine cuite blanche, *12 francs*
 - o Une **feuillère** , *3 francs*
 - o Une **couverture** piquée basin⁵⁸ fond blanc, *4 francs*
 - o Une **garniture de lit** sergette rouge, *6 francs*

⁵⁵ AD38 – 3^E14929 – Minute Me ACCARIAS – Mens - 1828

⁵⁶ Tissu de laine épais, cardé, dont le poil est tiré en dehors et frisé.

⁵⁷ Tissu de lainage assez léger, de laine peignée à base de serge.

⁵⁸ Étoffe croisée dont la chaîne est de fil et la trame de coton.

Dans la cave, il a été trouvé :

- Dix-huit **pièces de toiles**, tirant quatre-vingt-huit mètres chacune dont :
 - o Quatre pièces au vingt cents, 563.2 francs
 - o Quatre pièces au seize cents, 440 francs
 - o Sept pièces au quatorze cents, 708.4 francs
 - o Une pièce au dix-huit cents, 118.8 francs
 - o Deux pièces au onze cents, 276 francs

Dans une chambre, il a été trouvé :

- Seize **quintaux et demi de fils** de diverses qualités, poids usuel, 2196 francs

Dans l'écurie, il a été trouvé :

- Un **cheval**, poil marron, de l'âge de sept ans, 200 francs
- Une **selle avec tout son attirail** en médiocre état, 20 francs
- Une **barde**, 6 francs
- Une **bride et un bridon**, 7 francs
- Deux **brancards**, dont l'un n'est pas ferré et l'autre oui, 20 francs
- Un **tombereau** en médiocre état, 5 francs
- Une **paire de roue de charrette** et tombereau, 20 francs

Au second jour de l'inventaire, le notaire note les biens contenus dans le domaine situé au lieu-dit de Guichardière, exploité par le Sieur

- Deux **bois de lit** en bois blanc et un en bois de noyer, en bien médiocre état, 3 francs
- Deux **garde robes en bois de noyer**, l'une à quatre portes et deux tiroirs au milieu, l'autre à deux portes, anciennes et en médiocre état, 10 francs
- Une **demi garde-robe en bois de sapin** à deux portes, l'une en haut et l'autre en bas, 3 francs
- Dix **chaises en paille** en mauvais état ou dégarnies, 3 francs
- Une **petite table en noyer**, 1.5 francs
- Une **table ronde en bois blanc**, petite, 1 franc
- Deux **chaudrons** avec leurs anses et cerclés de fer, pesant l'un cinq livres et l'autre sept environ, tant cuivre que fer, 10 francs
- Une **crémaillère** à une branche, 3 francs
- Une **hache**, 2 francs
- Une **pétrière en bois de sapin**, 2 francs
- Un **buffet** et ses étagères, en bois de sapin, 5 francs
- Une **horloge de comté** avec sa caisse et sa niche en bois de sapin, 36 francs
- Deux **pioches**, 3 francs
- Une **cuve en bois de chêne**, tenant environ quarante bennes⁵⁹, 25 francs

⁵⁹ Mesure de volume pour le grain. La grande benne à Grenoble vaut 47.71 litres.

- Quatre **tonneaux en bois de chêne**, ayant chacun deux cercles de fer, deux contenant six hectolitres et les deux autres cinq, *28 francs*
- Un **cuvier pour charrier la vendange**, en bois de sapin, ayant un cercle en fer, *5 francs*
- Une **cognette** pour tirer du bois, *0.5 franc*
- Un **ventoir** pour nettoyer le bled (blé), *10 francs*
- Une **arche à trois compartiments**, tenant environ vingt setiers⁶⁰, en médiocre état, *15 francs*
- Deux autres **arches à trois compartiments** tenant environ douze setiers chacune, l'une en mauvais état, l'autre hors de service, *10 francs*
- Une **chaîne pour accoupler les quatre bœufs**, en fer, pesant 9 livres poids usuel, *3 francs*
- Deux **liens en fer pour les bœufs** pesant chacun sept livres et demi, *2.5 francs*
- Une **chanève de charrue**, pesant quatre livres et demi, *1.5 francs*
- Deux **paires de bœufs** estimées ensemble, 744 francs
- Soixante **moutons**, 660 francs, trente **brebis** 240 francs, dix **agneaux d'un an**, 70 francs, vingt **agneaux mâles ou femelles de cinq à six mois**, 100 francs, en tout cent vingt bêtes à laine, *1070 francs*
- Une **herse à trente-neuf couteaux**, *20 francs*
- Six **ruches à miel**, qui sont de moitié avec le Sieur FAURE des Marceaux, la part du défunt, *60 francs*

Vient ensuite l'inventaire de tous les papiers retrouvés dans la maison. La liste serait ici très longue et je ne rentrerais pas dans le détail (quatre pages d'actes inventoriés). Mais on peut y trouver par exemple, des quittances de paiement, des actes d'échange, de vente, des contrats de mariage, des cahiers contenant des procédures d'assignation pour recouvrement de dette, des jugements... Et cela pour le défunt comme pour son père (Antoine FLUCHAIRE) décédé.

Cet inventaire fut une trouvaille fantastique. Il nous permet de mieux comprendre la vie de Jean-Pierre et de Marie Angélique, grâce à leurs objets du quotidien.

⁶⁰ Mesure de volume. 1 setier égal 12 boisseaux, soit 156 litres selon les tables de l'an X (sous réserve de particularité locale).

Mutation après décès

Nous trouvons la déclaration de mutation après décès au numéro 720 et datée du 05 décembre 1828⁶¹. Celle-ci nous indique qu'est comparue Dame Angélique FAZENDE, veuve de Jean Pierre FLUCHAIRE, demeurant à Mens, agissant pour Jean-Pierre-Joseph, Jean Pierre, Augustin, Sophie et Pauline Fluchaire, ses enfants majeurs ou en couple, Adolphe et Calixte FLUCHAIRE, ses enfants mineurs dont elle est la tutrice légale.

Elle indique que Jean Pierre son mari, décédé le 12 juin 1828, a fait son testament chez Maître ACCARIAS à Mens le 06 Juin 1828 (enregistré le 1^{er} juillet).

Par celui-ci, il lègue à Jean-Pierre-Joseph FLUCHAIRE, son fils aîné, la portion disponible de son bien et à sa femme une pension annuelle et viagère de la somme de 200 francs, 4 setiers de blé froment et 1 hectolitre de vin.

La succession comprend :

En mobilier :

- La somme de 6847.05 francs, provenant des créances et de la valeur du mobilier portés dans l'inventaire reçu par Me ACCARIAS les 17 et 18 juin 1828.
Sera reçu la somme de 17.15 francs de taxe.

En immeubles :

- Un domaine situé à Guichardières, dans la commune de St Baudille et Pipet consistant en :
 - o Maison
 - o Bâtiments ruraux
 - o Plaçage
 - o Jardins
 - o Prés
 - o Terres
 - o Portion de montagne, hermes⁶² et bois
 - o 12 ares de vigne au Rouzet, commune de Mens

Le tout non affermé, produisant un revenu annuel de 585 francs

- Une petite maison composée d'une seule pièce, et une autre au-dessus, produisant un revenu de 15 francs.
- 40 ares de terre situés à Mens, mas du Contours, produisant un revenu de 15 francs.

Le total du revenu annuel est donc de 615 francs au capital de 12 300 francs.

Il sera perçu sur cette somme, 123 francs de droit d'enregistrement de succession.

⁶¹ AD38 – 3Q13/215 – Déclaration mutation par décès – Mens – 1824-1829





⁶² Friches, terres incultes.

Le couple FLUCHAIRE / CORREARD - 1771

Antoine FLUCHAIRE

Antoine est né et baptisé à Saint Baudille et Pipet le 29.08.1745⁶³. Il est le dernier enfant de sa fratrie. Il est le fils de Jean FLUCHAIRE et de Catherine ROYER. Il est issu d'une famille plutôt aisée. Un de ses frères deviendra châtelain et notaire royal.

Il se marie le 20.02.1771 à Prébois (38) avec Marianne CORREARD⁶⁴. Ils auront ensemble 4 enfants légitimes⁶⁵.

-  **Jean Pierre**, baptisé le 18.03.1773 à Saint Baudille et Pipet
 -  Marie Sophie Rosalie, baptisée le 14.02.1775 à Saint Baudille et Pipet
 -  Louise Marianne, baptisée le 15.03.1778 à Saint Baudille et Pipet
 -  Angélique, baptisée le 23.08.1785 à Saint Baudille et Pipet
- Elle sera enterrée le 28.09.1787 à Saint Baudille et Pipet.⁶⁶

Il sera propriétaire toute sa vie et décèdera le 07.05.1801 à Saint Baudille et Pipet.⁶⁷

Marianne CORREARD

Elle est la fille de Louis Joseph CORREARD, baptisé le 24.05.1703 à Prébois⁶⁸ et de Suzanne CORREARD, né aux alentours de 1725. Son père était un bourgeois de Prébois et était chatelain. Je n'ai pas trouvé trace de leur mariage. Celui-ci a pu être fait dans un village alentours (lieu de naissance de Suzanne par exemple, que je n'ai pas trouvé non plus).

Il sera enterré à Prébois le 13.03.1772⁶⁹. Sa mère quant à elle ne décèdera que le 26.03.1800, à l'âge d'environ 75 ans⁷⁰.

⁶³ AD38 - 9NUM1/AC366/2 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1740-1765) vue 56

⁶⁴ AD38 - 9NUM2/AC321/1 Prébois. BMS. Coll. communale (1771-1792) vue 2

⁶⁵ AD38 - 9NUM2/5E367/2 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. Départem. (1762-1792) vue 96, 112, 134, 187

⁶⁶ AD38 - 9NUM2/5E367/2 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. départementale (1762-1792) vue 198








⁶⁷ AD38 - 9NUM1/5E367/3 Saint-Baudille-et-Pipet. MD. Coll. départementale (1793-1806) vue 175

⁶⁸ AD38 - 9NUM2/5E322/1 Prébois. baptêmes, mariages, sépultures. Coll. départementale (1703-1705) vue 4

⁶⁹ AD38 - 9NUM2/AC321/1 Prébois. baptêmes, mariages, sépultures. Coll. communale (1771-1792) vue 13

⁷⁰ AD38 - 9NUM/AC321/2 Prébois. naissances, mariages, décès. Coll. communale (1793-An X) vue 135

Ils auront 7 enfants⁷¹.

-  Jean Baptiste, baptisé le 09.01.1745 à Prébois.
-  Louis Joseph, baptisé le 20.11.1746 à Prébois.
-  Anne Françoise, baptisée le 14.06.1748, enterrée le 05.12.1748 à Prébois⁷².
-  Magdelene Justine, baptisée le 19.07.1749, enterrée le 21.04.1750 à Prébois⁷³.
-  **Marianne**, baptisée le 08.12.1750 à Prébois
Elle se mariera avec Antoine FLUCHAIRE.
-  Eugénie Victoire, baptisée le 03.11.1751 à Prébois.
-  Marie Magdelene, baptisée le 28.08.1753 à Prébois.

Marianne décédera à Mens le 22.11.1804⁷⁴.

Contrat de mariage

Le contrat de mariage d'Antoine et de Marianne a été trouvé chez Me ACCARIAS à Lalley, commune limitrophe de Saint Baudille et Pipet. Il est daté du 04.02.1771⁷⁵.

Dans celui-ci, nous apprenons que Louis et Suzanne CORREARD ont constitué pour leur fille la somme de 1800 livres (1400 du chef paternel, 400 du maternel). Cette somme a été payée en espèce en court. Marianne se constitue la somme de 100 livres, à laquelle s'ajoute sa garde-robe en bois de noyer, qui contient ses « habits, linges et fripes ».

Pour augment, Antoine donne la somme de 200 livres à son épouse et en contre augment, celle-ci (et son père) lui donne la somme de 100 livres. Ceux-ci sont constitués pour éduquer les enfants à venir. Mais en plus, pour « fêter ce joyeux mariage », Antoine constitue à son épouse la somme de 50 livres, pour elle uniquement, s'il venait à décéder.

Ce mariage se faisant avec le consentement des parents, Catherine ROYER, mère d'Antoine, suivant le testament de son mari, donne et lègue le domaine de Guichardière à son fils, en portion d'héritage. Est compris dans ce leg, les bestiaux, semences et meubles qui se trouvent dans tous les bâtiments pour en jouir le jour de la bénédiction nuptiale. Il devra cependant, afin de ne pas léser ses frères, donner la somme

⁷¹ AD38 - 9NUM1/AC321/1 Prébois. BMS. Coll. communale (1742-1770) vue 22, 30, 39, 46, 53, 59, 69

⁷² AD38 - 9NUM1/AC321/1 Prébois. BMS. Coll. communale (1742-1770) vue 41

⁷³ AD38 - 9NUM1/AC321/1 Prébois. BMS. Coll. communale (1742-1770) vue 50

⁷⁴ AD38 - 9NUM/5E227/10 Mens. décès. Coll. départementale (1793-1806) vue 222

⁷⁵ AD38 – 3E14710 – Minute Me ACCARIAS – Lalley – 1769-1771

de 2000 livres à Pierre FLUCHAIRE (donné de suite) et 2000 livres à son autre frère, Estienne, lorsque celui-ci s'établira en mariage. Il devra laisser à Catherine ROYER, un maison dépendante du domaine pour son domicile.

Vient ensuite un don de Pierre CURTIL, bourgeois, satisfait de ce mariage, donne à « son neveu à la mode de Bretagne⁷⁶ », en reconnaissance de ses bons et agréables services, la somme de 1000 livres, 500 payées en pièce en cours, 500 autres la prochaine quinzaine.

Donation et partage

Le 02.01.1801, Antoine FLUCHAIRE décide, afin de préserver la paix et l'union de la famille, d'organiser sa succession. On retrouve cet acte chez Me ACCARIAS à Mens⁷⁷.

Pour cela, il fait appel à un conseil de famille, où se retrouve :

- Jean Pierre FLUCHAIRE, notaire public, résidant au château de Montmeilleur, son frère
- Etienne FLUCHAIRE LA CROZE, propriétaire, résidant aux Marceaux, son frère
- André FLUCHAIRE, propriétaire à Saint Pancrasse (Saint Baudille et Pipet), son cousin

Après avoir longuement conversé ensemble, ils ont tous approuvé les différentes donations envisagées et trouve « bien digne d'un vrai père de famille » cette initiative.

- Il donne donc à son fils Jean Pierre, en « donation entre vif révocable à la forme du Statut Delphinal », une part de tous les immeubles qu'il possède, l'ensemble des capitaux de bestiaux, créances, denrées et effets mobiliers contenu dans l'inventaire fait avant cette donation⁷⁸. La valeur de ces biens est de 2700 francs. Il le charge de régler ces dettes le jour de sa mort.
- Il se réserve la somme de 24 francs pour en disposer comme il l'entend.
- Il se réserve aussi la somme de 4346 francs qu'il donne par moitié à ses deux filles, Marie Sophie Rosalie et Marianne Louise. Ces sommes leurs seront payée 4/5 un an après la mort de leur père et le 1/5 restant après le décès de leur mère. Si elles se marient, les 2/5 de la somme sera payée le jour de leur noce. Si elles ne se marient pas, leur frère doit leur laisser comme habitation la maison choisie par le donateur ou dans une pièce de la sienne avec l'usage d'un lit garni, pendant leur vie.
- Il se réserve pour sa femme, Marianne CORREARD, si elle lui survit, sa nourriture, son logement et son entretien pendant sa vie. En cas « d'insupport » avec son fils, il lui réserve pour elle et pour une servante si elle en a besoin, le logement dans la maison, la faculté de prendre du bois au bucher, de l'herbe au jardin et des raisins aux vignes. Elle gardera ses meubles et aura droit a une pension annuelle viagère de « 5 setiers blé froment, 5 sétiers cosnail, 2 charges vin du cru » [sic], payable tous les six mois en avance.

⁷⁶ Selon les sources, petit-neveu ou parent éloigné.

⁷⁷ AD38 – 3E14868 – Minute Me ACCARIAS – Mens - 1801

⁷⁸ Un inventaire détaillé est annexé à la suite de cet acte, à la même cote..







Le couple FLUCHAIRE / ROYER - 1738

Jean FLUCHAIRE

Jean est né aux alentours de 1682 à Saint Baudille. Il se mariera avec Catherine GACHER, née elle aussi vers 1682, le 23.06.1701 à Saint Baudille⁷⁹. Durant les 36 années de leur mariage, aucun enfant ne verra le jour. Catherine décèdera en 1737⁸⁰.

Jean se mariera alors avec Catherine ROYER le 29.01.1738⁸¹, soit seulement 40 jours après le décès de sa première femme. Il lui fallait des enfants. Le voilà à 56 ans sans aucun héritier !

Qu'il se rassure, sa descendance sera bien assurée. Il aura 6 enfants⁸² avec sa nouvelle femme.

-  Jean Pierre, baptisé le 30.05.1740 à Saint Baudille.
Il sera notaire royal (puis public) de 1766 à 1807 et châtelain de Montmeilleur.
-  Pierre, baptisé le 01.06.1741 à Saint Baudille
-  Louise, baptisé le 01.06.1741 à Saint Baudille
-  Pierre, baptisé le 19.07.1742 à Saint Baudille.
-  Etienne, baptisé le 10.05.1744 à Saint Baudille.
Il décèdera le 08.12.1815 à Saint Baudille.⁸³
-  **Antoine**, baptisé le 29.08.1745 à Saint Baudille.
Il se mariera avec Marianne CORREARD.

Jean décèdera et sera inhumé à Saint Baudille et Pipet le 05.03.1761⁸⁴. Catherine ROYER sera inhumée, aussi à Saint Baudille et Pipet, le 21.11.1781⁸⁵.

⁷⁹ AD38 - 9NUM1/AC366/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1700-1715) vue 8

⁸⁰ AD38 - 9NUM2/AC366/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1716-1740) vue 175

⁸¹ AD38 - 9NUM2/AC366/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1716-1740) vue 175

⁸² AD38 - 9NUM1/AC366/2 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1740-1765) vue 9, 18, 27, 43, 56

⁸³ AD38 - 9NUM1/AC366/2 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1740-1765) vue 43

⁸⁴ AD38 - 9NUM1/AC366/2 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1740-1765) vue 199

⁸⁵ AD38 - 9NUM2/5E367/2 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. départementale (1762-1792) vue 160

Catherine GACHET

Elle est née vers 1682. Elle décédera et sera inhumée à Saint Baudille le 09.12.1737⁸⁶. Elle est la fille de Pierre GACHET et Marie CUCHET. Elle a au moins un frère, vivant en 1701 qui se prénomme Jean Pierre.⁸⁷







Quittance dotale

Cette quittance a été trouvée dans les minutes Me ROUYER, notaire à Saint Baudille et Pipet.⁸⁸

Dans celle-ci, Jean FLUCHAIRE, père et fils sont présents, « *de gré lun pour lautre et un pour tous le mieux que faire se pourra, le fils de l'aliance et actorité du père et led[it] fils en qualité de mary et maittre des droits doteaux* ». Ils attestent avoir reçu des mains d'honnête Claude PELLET GONNON, la somme de 150 livres de constitution dotale, en sa qualité de beau-père, en accord avec Marie CUCHET mère de Catherine et de Jean Pierre, son frère. Cette somme a été réglée en louis d'or, d'argent et autres monnaies ayant cours. Celle-ci vient en acompte du versement des 410 livres prévues dans la transaction (le contrat de mariage).

Catherine ROYER

Elle est la fille de Pierre ROYER, né aux environs de 1678 et de Françoise REYMOND, née pour sa part vers 1673. Ces parents se sont mariés le 13.01.1699⁸⁹ à Saint Baudille. Son père est châtelain au château de Pipet. Elle est la deuxième enfant du couple qui en comptera six⁹⁰.

-  Estienne, baptisé le 10.04.1701 à Saint Baudille et Pipet.
Il sera notaire royal de 1726 à 1756⁹¹.
-  **Catherine**, baptisée le 23.03.1704 à Saint Baudille et Pipet
-  Une fille, baptisée le 14.01.1708, inhumé le 15.01.1708 sans prénom à Saint Baudille⁹²
-  Pierre, baptisé le 14.01.1708 à Saint Baudille et Pipet.
-  Louise, baptisée le 20.01.1709 à Saint Baudille et Pipet.
-  Françoise, baptisée le 15.01.1713 à Saint Baudille et Pipet.

⁸⁶ AD38 - 9NUM2/AC366/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1716-1740) vue 175

⁸⁷ Informations recueillies dans la quittance dotale, explicitée au-dessous.

⁸⁸ AD38 - 3E15056 – Minute de Me ROUYER – Saint Baudille et Piet – 1697-1704 – L'original du contrat de mariage n'a pas été retrouvé.

⁸⁹ AD38 - 9NUM2/5E367/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. départementale (1692-1700) vue 55

⁹⁰ AD38 - 9NUM1/AC366/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. Comm. (1700-1715) vue 7, 30, 77, 78, 92, 133

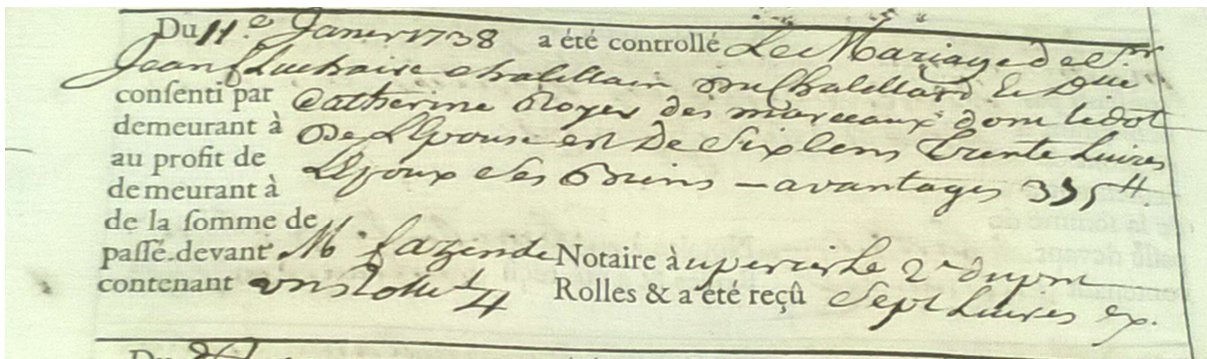
⁹¹ <http://www.archives-isere.fr/1566-minutes-notariales-sous-serie-3e-.htm>, consulté le 03.05.2019, avec l'entrée « Nom : ROYER », « Localité : Saint Baudille et Pipet ».

⁹² AD38 - 9NUM1/AC366/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1700-1715) vue 77

Sa mère décèdera et sera inhumée à Saint Baudille et Pipet le 10.07.1713⁹³. Il semblerait logique que son père se soit remarié ensuite, sa dernière fille n'ayant pas un an. Il a pu ensuite avoir d'autres enfants, augmentant la fratrie. Je n'ai pas étayé plus en détail cette hypothèse. En effet, cette famille voit l'orthographe de son nom changer régulièrement (ROYER, ROUYER, ROUYIER, ROUZIER...), avec beaucoup d'homonyme. La recherche est possible mais aurait nécessité beaucoup de temps. J'ai préféré axer mes recherches sur d'autres points.

Contrat de mariage

J'ai trouvé trace de ce mariage dans le contrôle des actes. Il a été passé chez Me FAZENDE, exerçant au Perrier (hameau de Saint Baudille et Pipet), le 11 janvier 1738.⁹⁴



Du 11^e Janv. 1738 a été contrôlé Le Mariage de S[ieu]r Jean Flucaire, chatellain du chatellard et D[amoise]lle Catherine Royer des Marceaux, dont la dot de l'Epouse est de six cens trente livres au profit de l'Epoux, ses biens – avantages 335 l[ivres] t[ournois]

Passé devant M. Fazende Notaire au Perier le 2^e du pr[ésen]t (mois)

Contenant [...] ¼ Rolles & a été reçu sept livres [ex]⁹⁵

Hélas, je n'ai trouvé aucune cote se référant à ce notaire, alors même que celui-ci est noté dans les tables alphabétiques d'autres notaires. Il existe donc (sous ce nom), mais ses minutes ne nous sont pas parvenus. Après en avoir parlé avec le personnel des archives de l'Isère (qui ne l'avait pas répertorié), pensant que c'était peut-être un oubli, ils m'ont confirmé qu'ils n'avaient pas du tout de document se référant à ce notaire. Soit les archives ont été perdues, soit détruites. Une piste s'éteint donc.

⁹³ AD38 - 9NUM1/AC366/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1700-1715) vue 138

⁹⁴ AD 38 – 8C1534 – Contrôle des Actes complet – Mens – 1737-1738

⁹⁵ La transcription a été « réarrangée » ici pour que les lignes tombent en face et qu'elle soit compréhensible

J'ai mis beaucoup de temps à comprendre ce qui c'était passé dans cette partie de la famille.

En effet, j'avais d'un côté un homme châtelain (donc avec un certain pécule) qui se marie à 56 ans (pas banal) et qui aura plusieurs enfants. Dans mon esprit il fallait se marier à un âge raisonnable afin d'avoir des héritiers « assez rapidement ».

De l'autre, un homonyme, qui s'est bien marié jeune, avec une femme qui a le même prénom que celle du premier, mais dont je ne trouve trace d'aucun enfant.

Je n'arrivais pas à faire le lien entre les deux. C'est lorsque j'ai trouvé l'acte de sépulture de Catherine GACHET et l'acte de mariage avec Catherine ROYER que j'ai songé que c'était peut-être la même personne, et ce malgré le mois à peine écoulé depuis la mort de la première femme.

Pour valider cette hypothèse, j'ai comparé les signatures de tous ces Jean (sans jeu de mot).

Voici le résultat :

Signature de l'acte de baptême de son fils Antoine 1745

Signature de l'acte de baptême de son fils Jean Pierre 1740

Signature de l'acte de mariage avec Catherine Royer 1738

Signature de l'acte d'enterrement de Catherine Gachet 1738

Signature de la quittance dotale avec Catherine Gachet 1701

On peut voir que la dernière signature est plus longue (il était encore jeune et ne signait sûrement pas encore beaucoup) mais on note de grandes similitudes dans le J et dans le nom FLUCHAIRE.

J'en ai déduit que c'était donc bel et bien la même personne, et cela s'est confirmé ensuite dans les recherches suivantes ; toutes les pièces du puzzle se sont s'arrangées.

Testament

Je sais qu'il existe un testament de Jean FLUCHAIRE, daté du 26.05.1754. On en retrouve la trace dans le contrat de mariage de son fils Antoine ainsi que dans le contrôle des actes⁹⁶. On voit aussi qu'il y a un codicille ajouté plus tard. Je n'ai pas eu le temps de chercher ces documents mais c'est un point qui pourrait être approfondi plus tard.

Du 9 jour sept mars 1761 a été contrôlé le testament du vingt six may 1754
 consenti par Sieur Jean Fluchaire Chatelain au Chatellard
 demeurant à Durantières
 au profit de Dem[oise]lle Cathrine Royer son épouse
 demeurant aud[ic] lieu à la charge de remettre a [...] ses enfants lorsquelle jugera à propos sans rendre compte
 de la somme de [...] laquelle jugera à propos sans rendre compte
 passé devant nous commit Notaire à Lalley

Du d[it] jour sept mars 1761 a été contrôlé le testament du vingt six may 1754
 consenti par Sieur Jean Fluchaire chatelain au Chatellard
 demeurant à Durantières
 au profit de Dem[oise]lle Cathrine Royer son épouse
 demeurant aud[ic] lieu à la charge de remettre a [...] ses enfants lorsquelle jugera à propos sans rendre compte
 de la somme de
 passé devant nous commit Notaire à Lalley

Du 9 jour sept mars 1761 a été contrôlé le codicille du dix neuf fevrier dernier
 consenti par Le [on] S[ieu]r Jean Fluchaire
 demeurant à Durantières
 au profit de ses enfans et de lad[ite] Royer sa femme
 demeurant aud[ic] lieu
 de la somme de
 Passé devant nous commit Notaire à Lalley






Du d[it] jour (sept mars) 1761 a été contrôlé le codicille du dix neuf fevrier dernier
 consenti par Le [on] S[ieu]r Jean Fluchaire
 demeurant à Durantières
 au profit de ses enfans et de lad[ite] Royer sa femme
 demeurant aud[ic] lieu
 de la somme de
 Passé devant nous commit notaire à Lalley

⁹⁶ AD 38 – 8C1560 – Contrôle des actes complet – Mens – 1760-1761

Le couple FLUCHAIRE / GOYRAND – Env. 1670-1682⁹⁷

Jean FLUCHAIRE

Jean est né vers 1657. Il se mariera avec Charlotte GOYRAND entre 1670 et 1682. Il aura 5 enfants légitimes.

-  **Jean**, qui naîtra aux environs de 1682.
-  Jacques, qui naîtra aux environs de 1684. Il sera inhumé à Saint Baudille et Pipet le 09.05.1714⁹⁸ à l'âge de 30 ans.
-  Pierre, qui naîtra aux alentours de 1686.
-  André, qui naîtra vers 1688 et qui deviendra tisserand de toile.
-  Anthoinette, baptisée le 03.05.1693⁹⁹ à Saint Baudille et Pipet.

Jean est rentier. Il décédera et sera inhumé le 20.03.1729 à Saint Baudille et Pipet¹⁰⁰.

Charlotte GOYRAND

Charlotte née aux alentours de 1657. Elle sera inhumée à Saint Baudille et Pipet le 12.03.1731¹⁰¹.

La vie du couple

J'ai été frappé du nombre de signature de Jean dans les registres paroissiaux ainsi que chez les notaires des environs de son lieu de résidence. Il faisait partie de la bourgeoisie et prend plusieurs dénominations selon les folios. Il est procureur d'office, fermier moderne, fermier général de la Marquise de Marcieux pour ses terres du mandement du Châtelard en Trièves (disparu aujourd'hui). Un évènement montre particulièrement l'importance sociale de Jean FLUCHAIRE à cette époque, l'acte de la bénédiction de la cloche¹⁰² de la paroisse où il n'est pas nommé dans l'acte (du moins il ne l'est que sous la mention « notable de la Comté ») mais où il signe à la suite des nobles présents ce jour-là.

⁹⁷ Les dates sont indicatives ici par manque de source, mais semble correspondre à une hypothèse réaliste.

⁹⁸ AD38 - 9NUM1/AC366/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1700-1715) vue 143

⁹⁹ AD38 - 9NUM2/5E367/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. départementale (1692-1700) vue 8

¹⁰⁰ AD38 - 9NUM2/AC366/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1716-1740) vue 119

¹⁰¹ AD38 - 9NUM2/AC366/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1716-1740) vue 134

¹⁰² AD38 - 9NUM1/AC366/1 Saint-Baudille-et-Pipet. BMS. Coll. communale (1700-1715)

8.

Benediction de la cloche.

L'an mil sept Cent quatre et le
 neuvième jour du mois de septembre, après qu'il
 nous a apparu de la permission accordée par
 Monsieur L. Massimie et Reverendissime Evêque et
 Comte de Dax en date du troisième présent mois d'insérer
 de que vous recevez votre lettre du 27 depondy et Monsieur
 en vous donnant à vous même la permission de donner
 votre cloche comme je vous ai promis en ce jour d'aujourd'hui
 Gabriel Evêque et Comte de Dax. et après l'admonition
 que nous avons faite au peuple de la messe
 paroissiale de ladite paroisse de la messe
 de la paroisse de St. Gaudens par l'écrite de la cloche de ladite
 paroisse, présente en metal Cent cinquante livres
 Livres, étant assisté de son père de l'écrite de l'écrite de l'écrite
 de Sebastien en moines aux presens de nobles achilles
 de Galien de chabons seigneur de montmellier et autres
 de dame mariane de chabon de l'écrite de l'écrite de l'écrite
 de noble paul de l'écrite de l'écrite de l'écrite
 de la Comte de St. Gaudens signé led an ce jour

La chasnet de St. Gaudens
 Dom Pierre Desery
 Antoinete Parlelemuy
 H. Luchaire
 Jameoué sieur de l'écrite

Bénédition de la cloche

L'an mil sept cent quatorze et le neuvième jour du mois de septembre, après qu'il nous a apparu de la permission a nous accordée pas Monseigneur ... et... évêque et Comte de Dye en datte du troisième présent mois cy inforrée dès que il eu reçu votre lettre jy répondis Monsieur en vous donnant a vous-même la permission de bénir vôtre cloche comme je vous le permets encor aujourd'hui.

Gabriel, évêque et Comte de Dye et après l'adnconition que nous avons faite au peuples la pron... de la messe parroissiale de lesd[ittes] parroisses. Je soubz[ig]nes prêtre et curé de la paroisse de S[ain]t Baudille ay béni la cloche de lad[ite] parroisse[...], pesante en métal cents cinquantes huit luvres étant assisté de Dom Pierre de Sery sacristain à S[ain]t Sébastien en Morges aux précenses de noble Achille de Gallien de Chabons, Seigneur de montmeilleur et autres, de Dame Mariane de Chaluet de Blosset du lieu d'Agnat, de Noble Paul de Blosset son fils et de plusieurs notables de la Comté de S[ain]t Baudille signer lesd[its] an ce jour

La chaluet de Blosset Chabons

Dom pierre desery Blossets Rochevive

Antoinete Bartelemiy

JFluchaire

Bameoud p[re]tre Curé

Testament

Ce testament a été trouvé dans les minutes de Me ROUYER, notaire à Saint Baudille et Pipet¹⁰³.

Celui-ci date du 10.11.1701. Jean FLUCHAIRE père, atteint d'une « maladie corporelle qu'il n'y a de si certain que sa mort » dicte ses dernières volontés. Il est à noter qu'il ne décèdera qu'en 1729 soit 28 ans plus tard.

Dans ce testament où il demande à Dieu à l'heure où son âme sera séparée de son corps, qu'il veuille bien l'accueillir et le recevoir dans son saint paradis, il met aussi en œuvre l'après sa mort.

Il demande à ce que son corps soit enterré au cimetière paroissial de l'église de Saint Pancrace (hameau de Saint Baudille et Pipet), proche de la tombe de ses prédécesseurs. Que le jour de son enterrement il soit fait aumône aux pauvres qui assisteront à son enterrement à la discrétion de l'héritier désigné.

- A Pierre et André FLUCHAIRE, à chacun il lègue la somme de 90 livres soit 60 livres lorsqu'ils auront atteint l'âge de 25 ans ou s'ils trouvent leur partie en mariage, et 30 livres l'année d'après.
- A Anthoinette FLUCHAIRE, il donne la somme de 150 livres soit 100 livres à ses 25 ans ou s'il elle trouve son parti avant et 50 livres l'année d'après.
- Si sa femme est enceinte au moment de sa mort, et qu'un enfant vient à naître, il lègue la somme de 45 livres à celui-ci.
- A Jean et Jacques, la somme de 3 livres qui vient en plus de ce qu'ils ont reçu en constitution de leur contrat de mariage, payable un an après son décès.
- A sa « bien-aimée » femme, pour les bons et agréables services qu'il à reçu d'elle, qu'il reçoit et qu'il espère recevoir si Dieu lui donne la vie, il lègue la somme de 60 livres. Les 45 livres de l'enfant posthume entrant dans ces 60 livres si celui-ci ne vient pas au monde.

Au-delà de ces sommes d'argent, il fait de sa femme, Charlotte GOYRAND, son héritière universelle. Elle sera la mère et l'administratrice des enfants en bas âge, qu'elle élèvera selon son vouloir et son pouvoir. A elle, de gérer aussi les dettes, créances et les funérailles.

Dans les minutes de Me ROUYER, il y a en début de registre une table avec les numéros d'actes. Il y a hélas des lacunes après l'année 1704. Comme pour Me FAZENDE plus haut, une partie des minutes n'ont pas été versées.

¹⁰³ AD 38 – 3E15056 – Minute de Me ROUYER – Saint Baudille et Piet – 1697-1704

Le couple FLUCHAIRE / DESMARTINI - 1874

André Ennemond FLUCHAIRE

André est le quatrième enfant de Calixte Marius FLUCHAIRE et Alexandrine EYRAULT. Il est né le 15.09.1851¹⁰⁴. Il se mariera avec Julie Louise DESMARTINI le 02.09.1874 à Mens¹⁰⁵. Julie Louise est sa cousine. En effet, la mère de Julie est la sœur de Calixte, le père d'André.

Ils auront ensemble 5 enfants légitimes¹⁰⁶.



Blanche Marie Louise, née le 19.07.1875 à Mens



Albert Ennemond Léon, né le 25.03.1877 à Mens

Il se mariera avec Fleurine FOURNEL le 11.07.1903 à Lyon (69).

Il décèdera le 24.02.1951 à Villeurbanne (69).



Paul Ennemond, né le 30.08.1880 à Mens

Il se mariera avec Mathilde DORIN le 29.04.1918 à Jallieu.

Il décèdera le 24.09.1961 à Metz (57).



Edouard Joseph, né le 28.10.1882 à Mens.

Il décèdera le 03.11.1884 à Mens¹⁰⁷.



Maria Anna, née le 18.11.1886 à Mens.

Elle décèdera le 08.04.1971 à La Tronche.

Il sera durant sa vie boulanger pâtissier à Mens, puis piqueur voyer¹⁰⁸ à St Geoirs (38) et Crémieu (38).

Il décèdera le 17.02.1933 à Mens¹⁰⁹.

¹⁰⁴ AD38 - 9NUM/5E227/14 Mens. naissances. Coll. départementale (1834-1862) vue 260

¹⁰⁵ AC - Mens - Mariage 1865-1874 - p 234-235

¹⁰⁶ AD38 - 9NUM/5E227/18 Mens. naissances. Coll. départementale (1873-1882) vue 31, 52, 94, 118 et AD38 - 9NUM/5E227/19 Mens. NMD. Coll. départementale (1883-1892) vue 39

¹⁰⁷ AD38 - 9NUM/5E227/19 Mens. NMD. Coll. départementale (1883-1892) vue 202








¹⁰⁸ Agent chargé de l'entretien des chemins et routes, semblable au cantonnier

¹⁰⁹ AC - mens - Décès 1925-1934 - p 89

Julie Louise DESMARTINI

Julie Louise est issue d'une famille de Mens. Son père Jean François Joseph DESMARTINI est né à Mens le 05.12.1807¹¹⁰ dans une famille de maçon et plâtrier, métier qu'il exercera lui aussi. Il se marie le 26.11.1832¹¹¹ avec Pauline Marie FLUCHAIRE.

Ils auront ensuite 7 enfants¹¹².

-  Jean François Régis, né le 12.04.1835 à Mens
-  Marie Julie, née le 07.01.1840 à Mens
-  Léon Eugène, né le 09.03.1841 à Mens
-  Pauline Alexandrine Marie, née le 20.09.1843 à Mens
-  Marie Sophie, née le 23.04.1846 à Mens
-  **Julie Louise**, née le 31.01.1849 à Mens
Elle se mariera avec André Ennemond FLUCHAIRE
-  Julie Emilie, née le 04.04.1852 à Mens

Son père décèdera le 24.07.1866¹¹³ à Mens et sa mère, Pauline FLUCHAIRE, qui décèdera le 02.12.1881 à Mens¹¹⁴.

Elle sera femme au foyer et s'occupera de ses enfants. Elle décèdera le 18.02.1932 à Mens¹¹⁵.

¹¹⁰ AD38 - 9NUM/5E227/11 Mens. naissances. Coll. départementale (1807-1833) vue 17

¹¹¹ AD38 - 9NUM/5E227/12 Mens. mariages. Coll. départementale (1807-1837) vue 258

¹¹² AD38 - 9NUM/5E227/14 Mens. naissances. Coll. départementale (1834-1862) vue 22, 102, 118, 147, 187, 225, 269

¹¹³ AD38 - 9NUM/5E227/17 Mens. NMD. Coll. départementale (1863-1872) vue 333

¹¹⁴ AC - Mens - Décès 1875-1884 – p 142-143

¹¹⁵ AC - Mens - Décès 1925-1934 – p 76

La vie militaire d'André

La recherche s'effectue dans les registres matricules de la classe 1871, soit 20 ans après la naissance d'André Ennemond. J'ai recherché son nom dans la table alphabétique du bureau de Grenoble dont dépend Mens¹¹⁶. Dans celle de la garde mobile, on le trouve au numéro d'ordre 1119, du canton de Mens.

J'ai ensuite cherché sa fiche matricule¹¹⁷. En signalement, à part ses noms, prénoms, parents, lieu et date de naissance, il est seulement mentionné sa profession, **pâtissier boulanger** et sa taille, **1 m 61**.

1872	Il lui a été échu le numéro 45 dans le tirage au sort.
20.08 au 16.09.1878	Accompli une période d'exercices au 52 ^e Régiment d'Infanterie.
1880	Dispensé de la période d'exercice.
01.07.1881	Passé dans l'armée territoriale, au 105 ^e Régiment territoriale d'infanterie.
01.07.1886	Passé dans la réserve de l'armée territoriale.
03.08.1892	Passé à la subdivision de Bourgoin à cause d'un changement de domicile. Il emménagera à Saint Geoirs (subdivision de Bourgoin) le 24.08.1887. Il emménagera à Crémieu (subdivision de Bourgoin) le 06.11.1890 et deviendra piqueur voyer.
01.11.1897	Libéré du service militaire.

Contrat de mariage

Leur contrat de mariage a été réalisé le 30.08.1874, à Mens, chez Maître RIPPERT¹¹⁸.

Les deux mariés choisissent le régime d'Etat, stipulé dans le code civil, c'est-à-dire, la communauté de bien réduite aux acquêts.

La mariée apporte en mariage et constitue en bien, tous ses biens présents et à venir. Ces biens comprennent :

- Son trousseau, composé de son linge de corps et d'effets personnels, une chaîne, une paire de boucle d'oreille et une bague, le tout en or, estimé à 600 francs.
- Une créance de 100 francs dû par Madame veuve MARA.
- Une créance de 1075 francs dû par la commune de Cordéac.
- La somme de 525 francs de ses propres économies.

¹¹⁶ AD38 - 11NUM/1R1034_01 - Grenoble, garde mobile : table alphabétique. (1871)

¹¹⁷ AD38 - 11NUM/1R1034_09 – Registre matricule - 1871

¹¹⁸ AD38 – 3E31548 – Minute Me RIPPERT – Mens - 1874

Au vu de ce mariage qui lui est agréable, Calixte FLUCHAIRE, père du marié, fait donation à son fils (qui accepte et remercie dans l'acte) au titre d'avance sur succession :

- Du fond servant à l'exploitation de la profession de pâtissier qu'il exerce à Mens
- De la somme de 1000 francs payée de suite

Enfin, la future nomme son époux comme son procureur avec pouvoir de vendre, d'échanger, de partager, de compromettre et de recevoir tout intérêt sur ses propres, en plus de ce qu'ils acquerront ensemble.


Il y a une lacune dans les actes de mariage entre 1872 et 1883 aux archives départementales. Je suis parti sur la mauvaise Julie Louise DESMARTINI (manque de chance, il y avait un homonyme) et j'ai réalisé une grande partie des recherches sur une donnée non vérifiée (et j'ai fait quelques raccourcis...). Je ne me suis rendu compte de cette erreur qu'en lisant le contrat de mariage. Afin de finir de valider les informations recueillies dans celui-ci, je suis allé chercher l'acte de mariage dans les archives communales de Mens. Cette perte de temps et ce manque de rigueur au tout début de mes recherches, m'ont servi de leçon pour tout le reste du mémoire.

Le couple FLUCHAIRE / FOURNEL - 1903

Albert Ennemond Léon FLUCHAIRE

Albert est né le 25.03.1877 à Mens¹¹⁹. Il est le fils d'André Ennemond FLUCHAIRE et de Julie Louise DESMARTINI. Premier garçon, il est le deuxième enfant de ses parents. Il se mariera le 11.07.1903 à Lyon¹²⁰, dans le IIIe arrondissement, avec Fleurine Antoinette Clémence FOURNEL.

Ils auront ensemble 1 enfant légitime.

 **Roger Ennemond Maurice**, né le 28.02.1913 à Lyon (2^{ème} arrondissement)¹²¹.

Il se mariera avec Henriette DUVAL le 01.05.1942 à Castres (81).

Albert étudiera la pharmacie durant sa jeunesse puis sera tour à tour, responsable commerciale dans l'entreprise FAIST, droguiste à son propre compte et voyageur (VRP ?) pour l'entreprise FOURNIER¹²².

Il décèdera le 24.02.1951 à Villeurbanne (69)¹²³, à l'hospice civil de Charpenne, situé à l'époque au 17 rue Désir de FORTUNET (rue disparue aujourd'hui).

¹¹⁹ AD38 - 9NUM/5E227/18 Mens. naissances. Coll. départementale (1873-1882) vue 52

¹²⁰ AD69 - 2E1945 - Lyon - 2e arrondissement Mariage : 03/01/1903-31/12/1903 (vue 152)


¹²¹ AC Lyon - 2E003 - 2e arr. - vue 151

¹²² Nous pouvons suivre ses activités professionnelles dans les recensements.


¹²³ Acte de décès demandé à la mairie de Villeurbanne.

Fleurine Antoinette Clémence FOURNEL

Fleurine est la fille de Jean Pierre FOURNEL, né le 28.04.1846 à Echalas (69)¹²⁴ et de CHOMIER (ou CHAUMIER) Marie, née elle le 25.03.1844 au Chambon-Feugerolles dans la Loire (42)¹²⁵. Ils ont eu deux enfants¹²⁶.

 Pierre, né le 21.12.1872 à Saint Etienne (42)

Il sera garçon coiffeur et décèdera le 04.02.1890 à Saint Julien en Jarez (42) à l'âge de 17 ans¹²⁷.

 Fleurine Antoinette Clémence, née le 31.08.1883 à Saint Julien en Jarez.

Elle se mariera avec Albert Ennemond Léon FLUCHAIRE.

Sa mère, couturière et modiste, décèdera le 28.08.1889 à Saint Etienne¹²⁸, à l'âge de 45 ans. Son père lui, forgeron (ou forgeron), décèdera le 17.04.1902 à Saint Julien en Jarez¹²⁹.

Suivre cette famille n'a pas été de tout repos. En effet, le nom FOURNEL est assez commun dans la Loire. En cette fin de XIXe siècle, la région autour de Saint Etienne est en pleine essor du fait des mines et des usines présentent sur place. Afin de trouver des traces de cette famille j'ai dû orienter ma recherche différemment. J'ai suivi plusieurs hypothèses, dans plusieurs villes, qui m'ont apportées chacune, leur lot d'information.

1. Saint Julien en Jarez

L'adresse sur l'acte de naissance de Fleurine m'a permis de chercher dans le recensement si je trouvais des traces de la famille complète. Il n'y avait rien. Aucune autre naissance dans cette commune non plus. J'ai alors regardé les actes de décès, peut-être qu'il y a eu des enfants morts prématurément. Je découvre Pierre, le frère de Fleurine, décédé à 17 ans, dans le domicile de son père. Celui-ci est né à Saint Etienne. On y apprend aussi que sa mère est déjà décédée.

Il va donc falloir se tourner vers Saint Etienne, grande ville et donc grosse recherche.

Plus tard, je suis revenu pour trouver le décès de Jean Pierre FOURNEL, que j'ai situé à Saint Julien grâce aux tables de successions et absences¹³⁰.

¹²⁴ AD69 - 4E1262 - ECHALAS - Naissance 1846 - vue 4

¹²⁵ AD42 - 3NUMEC1/3E44_19 - Chambon-Feugerolles (Le) - Mariages - 1873 à 1873 - Vue 79

¹²⁶ AD42 - 3NUMEC1/2E84 - Saint Etienne - Naissance - 1872 vue 154 et AD42 - 3NUMEC3/3E245_15 - Saint-Julien-en-Jarez.- Naissances.- De 1881 à 1884 - Vue 124/190

¹²⁷ AD42 - 3NUMEC1/3E245_30 - Saint Julien en Jarez - Décès - De 1888 à 1891 - Vue 71

¹²⁸ AC - Saint Etienne - 4E96 - Année 1889 - vue 148

¹²⁹ AD42 - 3NUMEC4/3E245_30 - Saint Julien En Jarez - Décès - De 1900 à 1903 - vue 98

¹³⁰ AD42 - 2NUM70_3Q6899 - De 1898 à 1902 - vue 93

2. Saint Etienne

J'ai donc exploré le recensement de 1886 à Saint Etienne¹³¹ L'adresse recherché est celle de la naissance de Fleurine Antoinette, le 9 rue de l'église. On y trouve bien, Jean Pierre FOURNEL, avec sa femme (ici appelé Maria) ainsi que ses deux enfants, Pierre et Antoinette. Mais plus personne en 1891. Dans les actes de décès, nous trouvons celui de la mère de Fleurine.

9	(1)	Fournel	Jean Pierre	40	Fournel
	(2)	if	Maria	40	mariage
	(3)	if	Pierre	13	
	(4)	if	Antoinette	2	

La famille n'a donc cessé de se déplacer entre Saint Etienne et Saint Julien en Jarez.

3. Le Chambon-Feugerolles

En 1903, lors du mariage de Fleurine, ses parents sont déjà décédés et c'est un oncle maternelle qui est mentionné dans l'acte de mariage comme son tuteur. Je suis allé voir si je ne trouvais pas l'acte de mariage de ses parents dans la commune où résidait encore cet oncle. Peut-être est-ce la ville d'origine de cette partie de la famille ? Et j'ai effectivement trouvé ce document, m'ouvrant ainsi un nouvel axe de recherche.

La vie militaire d'Albert

D'après le répertoire alphabétique de la classe 1897 du bureau de Bourgoin¹³², Albert Ennemond Léon est le matricule 802 dans le 2^e volume. Voilà ce que nous apprend sa fiche¹³³.

En 1897, il habite Lyon, canton du Rhône. Il est élève en pharmacie. Il est le fils d'André Ennemond FLUCHAIRE et Julie Louise DEMARTINI, domicilié à Crémieu en Isère. Il reçoit le numéro 140 du tirage dans le canton de Crémieu.

Il a les cheveux et les sourcils châains ainsi que ces yeux. Le front découvert, le nez moyen, la bouche moyenne, le menton rond et le visage ovale. Il mesure 1 m 50.

A cause de sa taille, il sera ajourné en 1898, puis en 1899. En 1900, il sera classé dans les services auxiliaires.

Il sera réformé définitivement et proposé pour pension temporaire, invalidité temporaire à 25% par la commission du Rhône Sud du 5 Mars 1920 pour « Albuminurie persistante¹³⁴ ». Il sera ensuite proposé pour

¹³¹ AC – Saint Etienne – 1F18 – Recensement Canton Nord-Ouest - 1886

¹³² AD38 - 11NUM/1R1306 Bourgoin : table alphabétique. (1897)

¹³³ AD38 - 1NUM/1R1308_04 – Registre matricule - 1897

¹³⁴ Présence d'albumine (protéine) dans les urines

pension permanente de 25% par la Commission du centre spécial de Lyon du 05 Janvier 1924 pour « néphrite chronique avec albuminurie paraissant permanente et emphysème léger¹³⁵ ».

Résumé de sa carrière militaire :

1898	Dispensé – Décision ajournée
1899	Dispensé – Décision ajournée
1900	Classé dans les services auxiliaires
01.11.1901	Passé dans la réserve
01.10.1911	Passé dans l'armée territoriale
28.11.1914	Maintenu au service auxiliaire par la commission de réforme du Lyon Central (décret du 26 Septembre 1914)
14.08.1915	Rappelé à la 14 ^e Section d'infirmiers
16.07.1917	Nommé Caporal
10.02.1919	Envoyé en congé illimité par le département démobilisation de la 14 ^e Section d'Infirmier 2 ^e échelon, décision 1627, au 43 rue de la Charité à Lyon.
10.11.1920	Libéré du service militaire

La partie en couleur orange est la période officielle notée sur la fiche matricule où Albert Ennemond participe à la guerre contre l'Allemagne (1914-1918).

On peut suivre grâce à cette fiche, ses différents lieux de résidence, que l'on peut compléter ensuite avec les recensements :

27 Mars 1901	32 Rue Lanterne, Lyon
9 Janvier 1903	32 Rue Auguste Comte, Lyon
6 Février 1906	1 Rue Laurencin, Lyon
28 Décembre 1907	39 Rue Raulin, Lyon
Du 13 Février 1913 au 10 Février 1919	43 Rue de la Charité, Lyon

Rue de la Charité, Lyon, 1921¹³⁶

9	Bluchaire	Albert	77	Hère	F.	chef	rep. - marié	Grist
		Antonie	83	Loire		femme	1. p.	
		Roger	13	Lyon		fils		

¹³⁵ La néphrite est une inflammation du rein, l'emphysème est une maladie pulmonaire créant une gêne à la respiration.

¹³⁶ AD69 – 6M570 - Recensement – Lyon – 1921

Rue de la Charité, Lyon, 1926¹³⁷

}	Fluchaire	Albert	1877	Mans	F	chef de me	Darigote	Patron
	Fluchaire	Clémence	1883	St Julien en Jarez	F	épouse	meurt	-
	Fluchaire	Roger	1913	Lyon	F	fil	meurt	-

Rue de la Charité, Lyon, 1931¹³⁸

}	Fluchaire	Albert	1877	Mans	"	chef m	voyageur	Tournis
	Fluchaire	Antoinette	1883	St Julien	"	épouse		
	Fluchaire	Roger	1913	Lyon	"	enfant	employé	Pouchon

Cela se termine en 1931 pour cette adresse. Sans plus d'information, et dans une ville aussi grande, je n'ai pas poussé plus loin la recherche.

Le même travail a été réalisé avec le recensement de 1911¹³⁹. A l'adresse noté sur sa fiche matricule, il y a une famille FLACHAIRE. Son chef est Léon, née en 1878 à Dardilly (69), profession inconnue, Marie sa femme, née à Lyon en 1881 et 2 enfants, Edmond né en 1901 et Agathe née en 1903 tous les deux à Lyon.

Cette famille aurait pu être celle d'Albert (son second prénom est Léon). Mais il y avait trop d'incohérence. Après quelques recherches, il se trouve qu'il existe une autre famille FLUCHAIRE à cette époque sur Lyon, avec 2 enfants, Edmond et Agathe. Il y a donc eu confusion entre ses deux familles, soit durant le recensements, soit sur la fiche matricule.

¹³⁷ AD69 – 6M613 - Recensement – Lyon – 1926

¹³⁸ AD69 – 6M657 - Recensement – Lyon – 1931

¹³⁹ AD69 - 6M533 – Rue Raulin Recensement 1911

Le couple FLUCHAIRE / DUVAL – 1942

Roger Ennemond Maurice FLUCHAIRE

Roger est né le 28.02.1913 à Lyon (2^e arrondissement). Il est le fils unique d'Albert Ennemond Léon FLUCHAIRE et de Fleurine Antoinette Clémence FOURNEL. Il sera en 1931 employé chez Pouchod. Il se mariera le 01.05.1942 avec Henriette Mauricette Renée DUVAL à Castres (81).

En 1951 il est conducteur de chantier dans les Deux Sèvres, à Vasles (79).

A sa mort le 04.05.1959, il n'a que 46 ans. Il était conducteur de travaux Ponts et Chaussées.

Sa femme et sa mère lui ont survécu. Je ne sais pas s'il a eu des enfants de ce mariage.

Je n'ai pas cherché plus en détail. Nous approchons de la limite de communicabilité des archives et l'éloignement géographique n'aide pas. J'ai donc décidé de stopper la recherche ici.

Conclusion

Afin de clore ce mémoire, voici quelques retours d'expérience et pistes de recherches complémentaires.

Tout d'abord, ce travail m'a permis de me rendre compte de la masse documentaire existante dans les archives. En effet avant l'inscription à cette formation, j'en étais resté aux actes d'état civil et aux registres paroissiaux. Et je pensais faire de la généalogie ! Cette découverte est pour moi, une des plus importantes de ces derniers mois. Ensuite, ces recherches m'ont permis d'améliorer ma rigueur. J'avais tendance à noter uniquement ce qui m'intéressait. Aujourd'hui, je me rend compte que chaque détail peut compter et qu'il faut donc tout noter. De plus, l'apport de théorie dans les cours m'a fait évoluer. Je me suis bien rendu compte de la différence de méthodologie que j'adoptais entre le début et la fin de mes recherches. Ces dernières semaines ont été beaucoup plus constructives et mes recherches plus fructueuses. Je lisais mieux certains textes, les comprenais mieux aussi.

Cependant, je dois avouer avoir eu beaucoup de difficultés à faire ce mémoire, sur le plan rédactionnel. Doit-on le présenter comme une histoire qu'on raconte, avec des personnages dont on découvre les vies ? Le romancer à la façon d'une épopée à la PIBRAC¹⁴⁰ ? J'ai essayé de le rendre plus littéraire, mais je n'ai pas ce talent. J'ai donc opté pour un rendu qui me ressemblait plus, un rendu plus « scientifique », plus « factuel ». Celui-ci me paraît plus clair et ordonné.





Et cette fin de mémoire ne signifie pas la fin des questions, ni celles pistes à explorer. Plusieurs exemples peuvent être encore exploités comme :

- Chercher dans les archives de l'Université de pharmacie de Lyon, pour connaître le parcours universitaire d'Albert FLUCHAIRE et comprendre pourquoi il quitta le monde de la santé (à part durant son engagement pendant la Grande Guerre). A moins que ce ne soit celle-ci qui l'en ait éloigné ? Celle-ci est à documenter aussi.
- Etude de l'inventaire d'Antoine FLUCHAIRE, pour mieux comprendre sa vie et celle de sa famille.
- Jean FLUCHAIRE fils, a été « fermier générale » et chatelain. Peut-être peut-on retrouver des documents sur ses transactions et sa demeure ?
- Jean FLUCHAIRE père était rentier, comment, pourquoi, par qui ? Il y a énormément de quittances chez les notaires qui le concerne, elles pourraient nous ouvrir tout un champ d'investigation sur ses activités.
- Existe-t-il la possibilité de remonter encore plus haut avec les archives notariales ?
- Et enfin, découvrir si la branche FLUCHAIRE de ma famille se raccorde à celle-ci et si oui, où ?

Ce ne sont que des exemples, mais alors qu'on peut penser que tout est terminé, il y a toujours d'autres questions qui se présentent !

¹⁴⁰ FOLCO Michel, Dieu et nous seuls pouvons, Editions du Seuil, avril 1991.

Bibliographie

-  BEAUP, A., Histoire du Trièves, Imprimerie A. ROBERT, Marseille, Juin 1977.
-  BOULET François, COGNE Olivier et GAL Stéphane, Protestants en Dauphiné, 500 ans d'histoire (XVIe-XXI siècles), La Pierre et l'Écrit, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, Novembre 2017.
-  ROBEQUAIN Charles, Le Trièves. Etude géographique, dans : Revue de géographie alpine, tome 10, n°1, 1922.
(doi : <https://doi.org/10.3406/rga.1922.1722> - https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1922_num_10_1_1722).
-  ROCHE, François. *Armorial du Trièves, symbolisme et vieilles familles, Extrait du Bulletin mensuel de l'Académie Delphinale N°3*. Imprimerie Allier, Grenoble, Mars 1962.
-

- @ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mens>, consulté le 06.05.2019
- @ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Trièves>, consulté le 06.05.2019
- @ <https://www.mairie-de-mens.fr/>, consulté le 06.05.2019

Iconographie

Les photographies du paysage des pages 8,10, 14 sont tirées du site de l'office du tourisme du Trièves :

- <http://www.trieves-vercors.fr/les-3-univers.html>

La photographie du temple de Mens page 11 est tirées du site Isère Annuaire :

- <http://www.isere-annuaire.com/eglise/mens.html>

Les cartes pages 8 et 9 sont retravaillées et tirées des sites :

- https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Localisation_EPCI_du_pays_des_couleurs_dans_l%27Is%C3%A8re,_France.svg
- <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Annexes

Annexe 1 – Arbre généalogique complet

Annexe 2 – Ensemble de cartes

Annexe 3 – Résumé commission municipale 1871

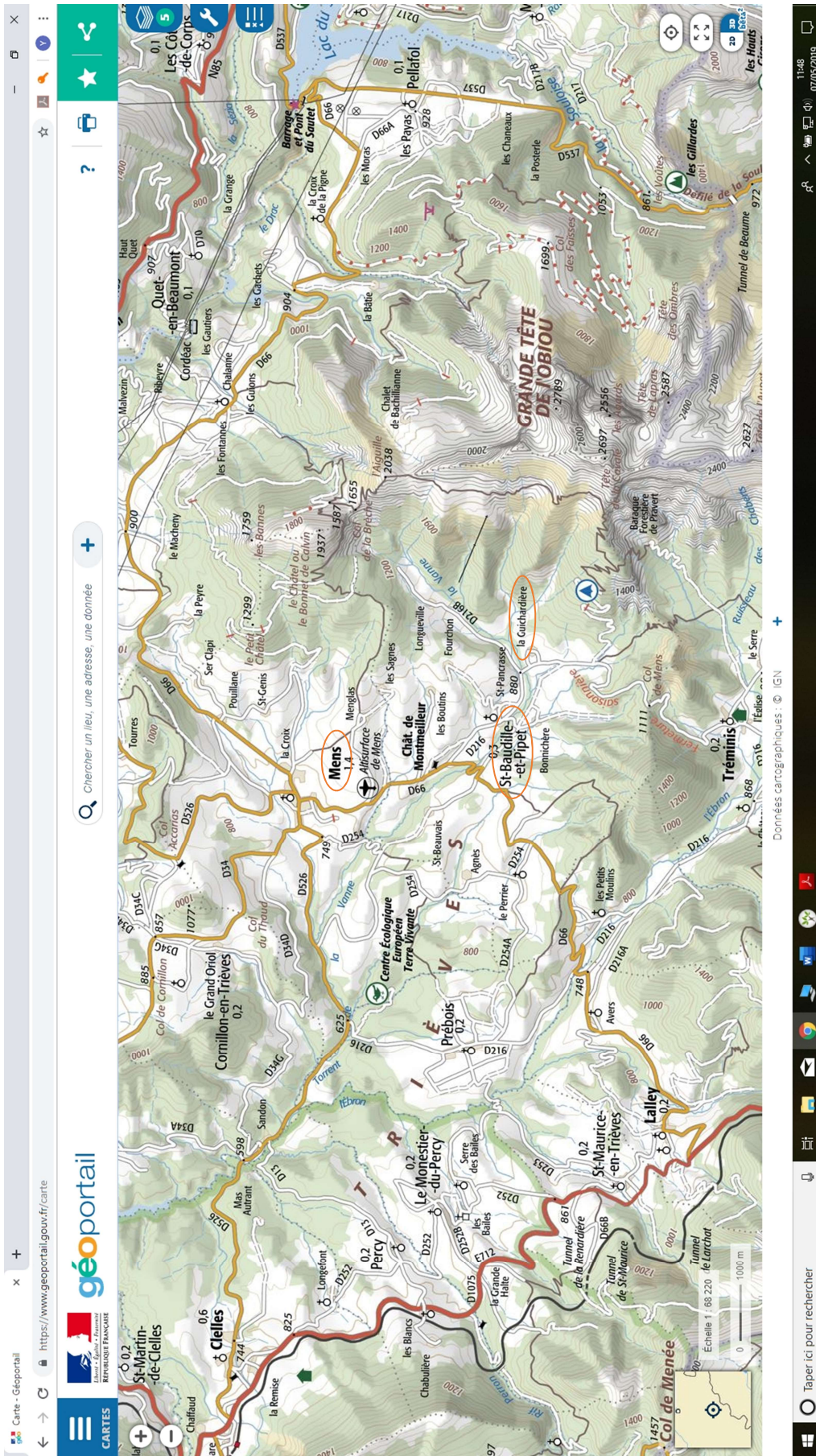
Annexe 4 – Cerfa 3230-SD et demande au SPF

ANNEXE 1

Arbre généalogique complet

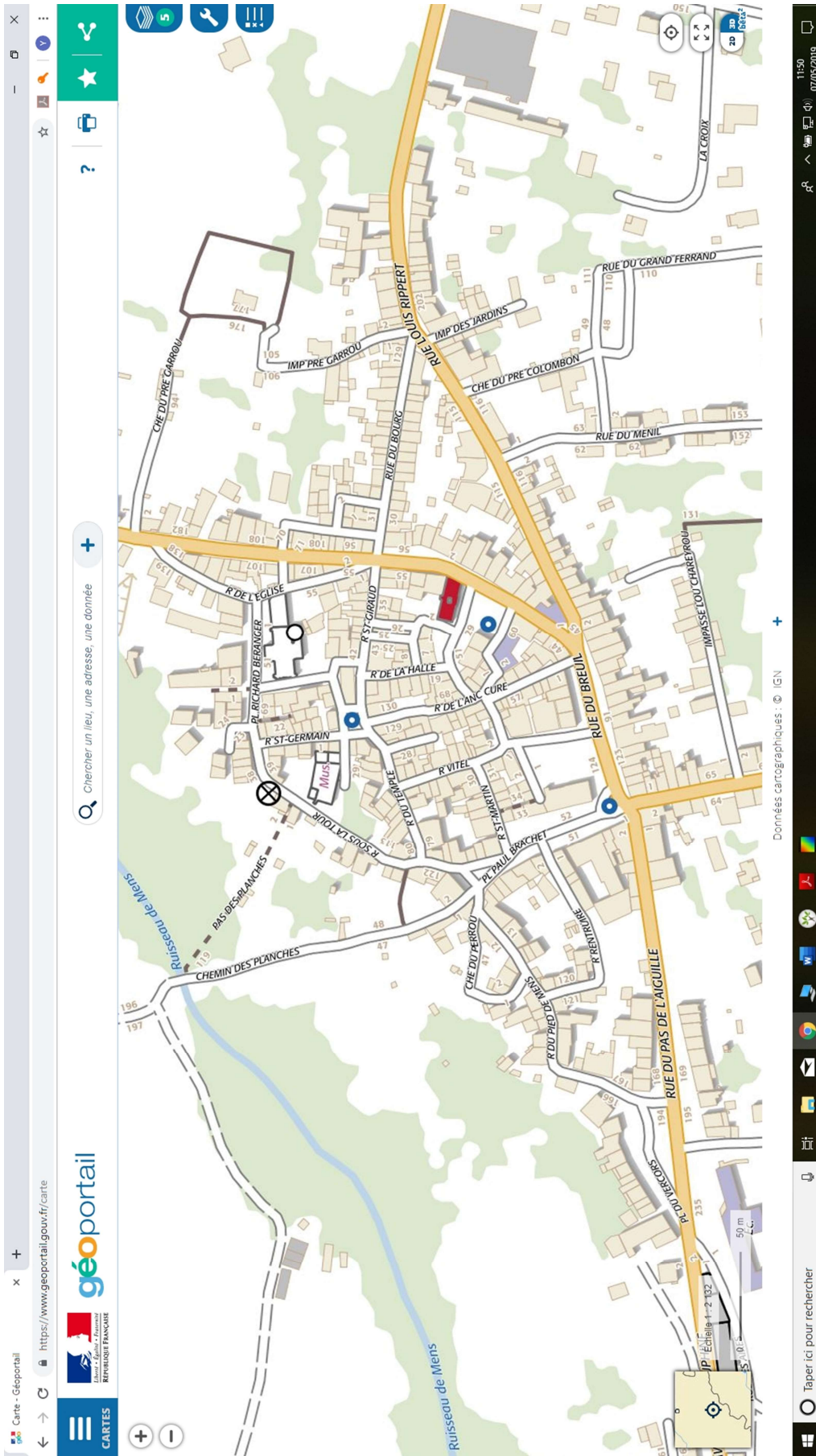
ANNEXE 2

Ensembles de cartes



Plan d'ensemble de Mens et de ses environs.

Carte IGN (2017), sur Géoportail.fr

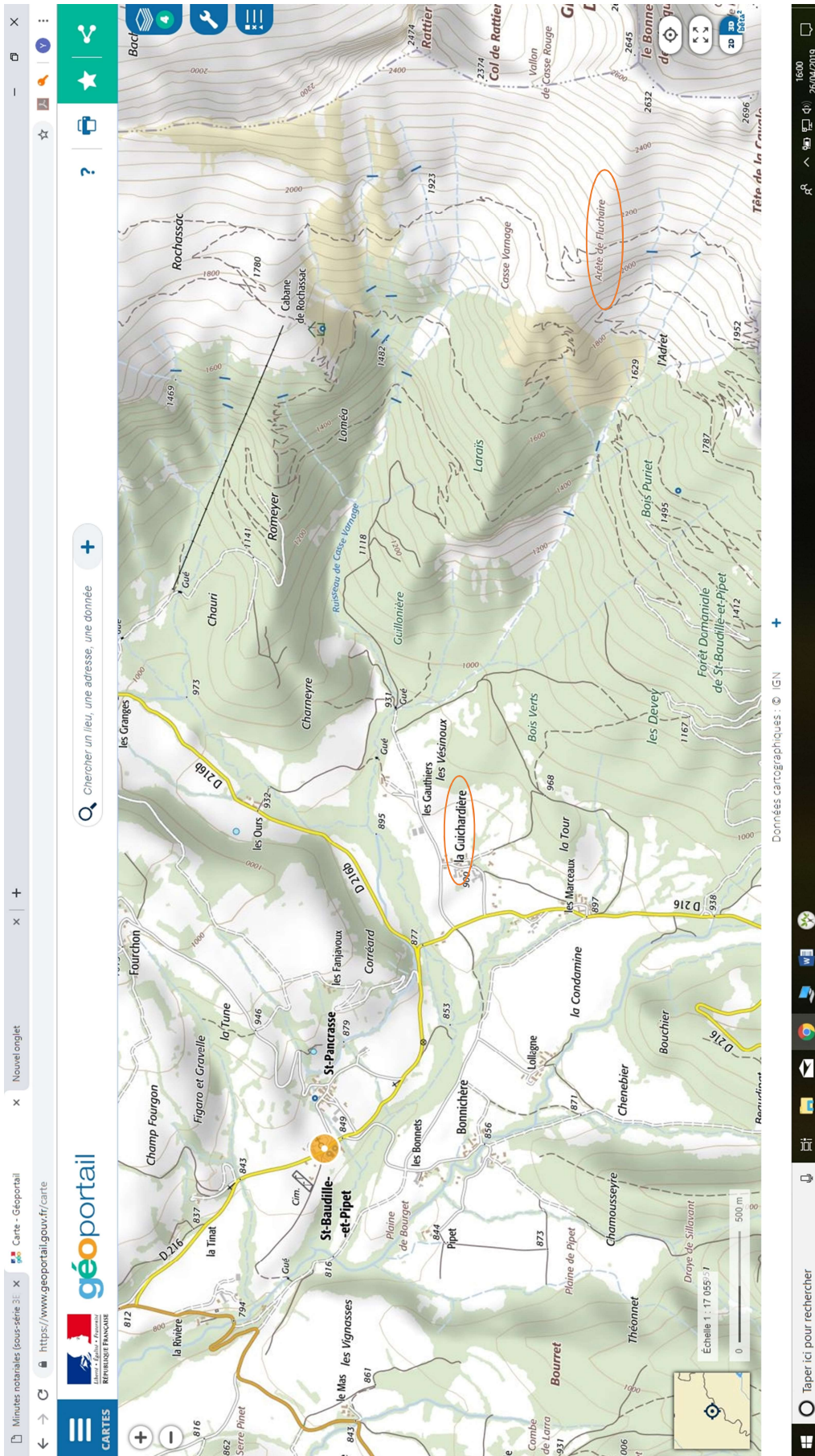


Plan de Mens,
centré sur le
centre du bourg.

Carte IGN
(2017),
sur Géoportail.fr

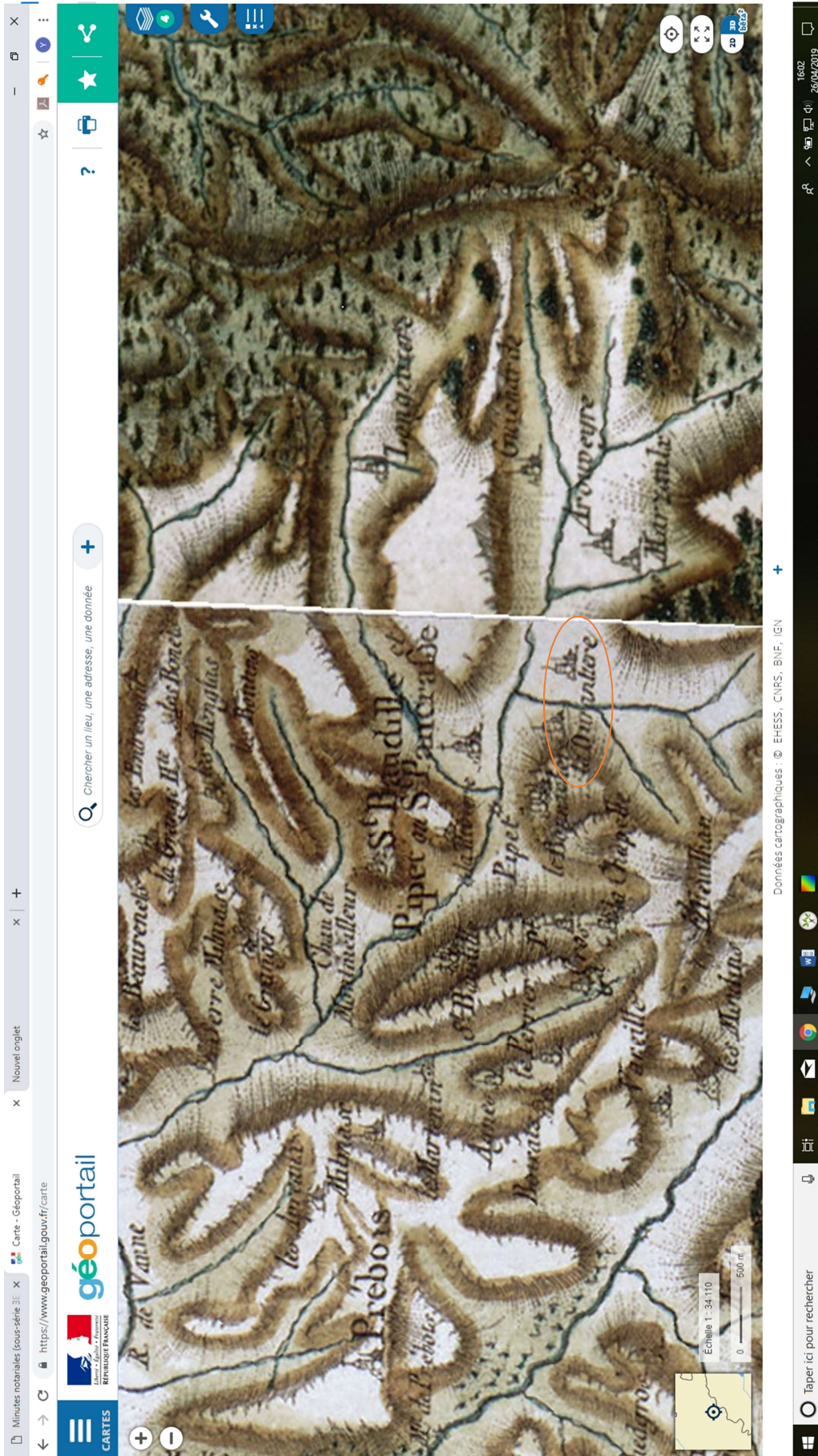


Photographie du Plan de Section cadastrale B de 1835, centré sur le centre du bourg.



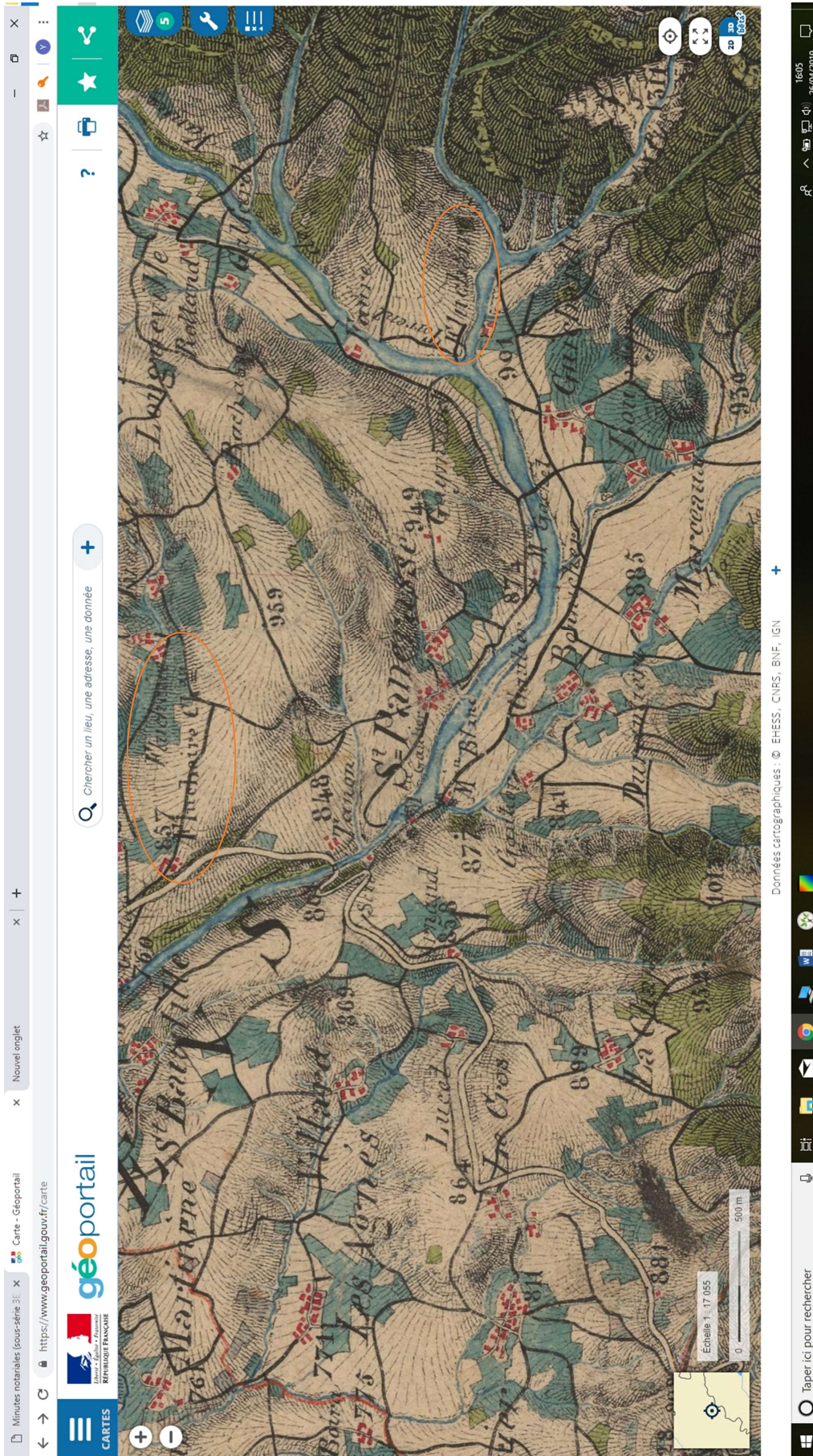
Plan d'ensemble de Saint Baudille et Pipet et de ses environs.

Carte IGN (2017), sur Géoportail.fr



Plan d'ensemble de Saint Baudille et Pipet et de ses environs.

Carte de Cassini XVIIIe siècle, sur Géoportail.fr

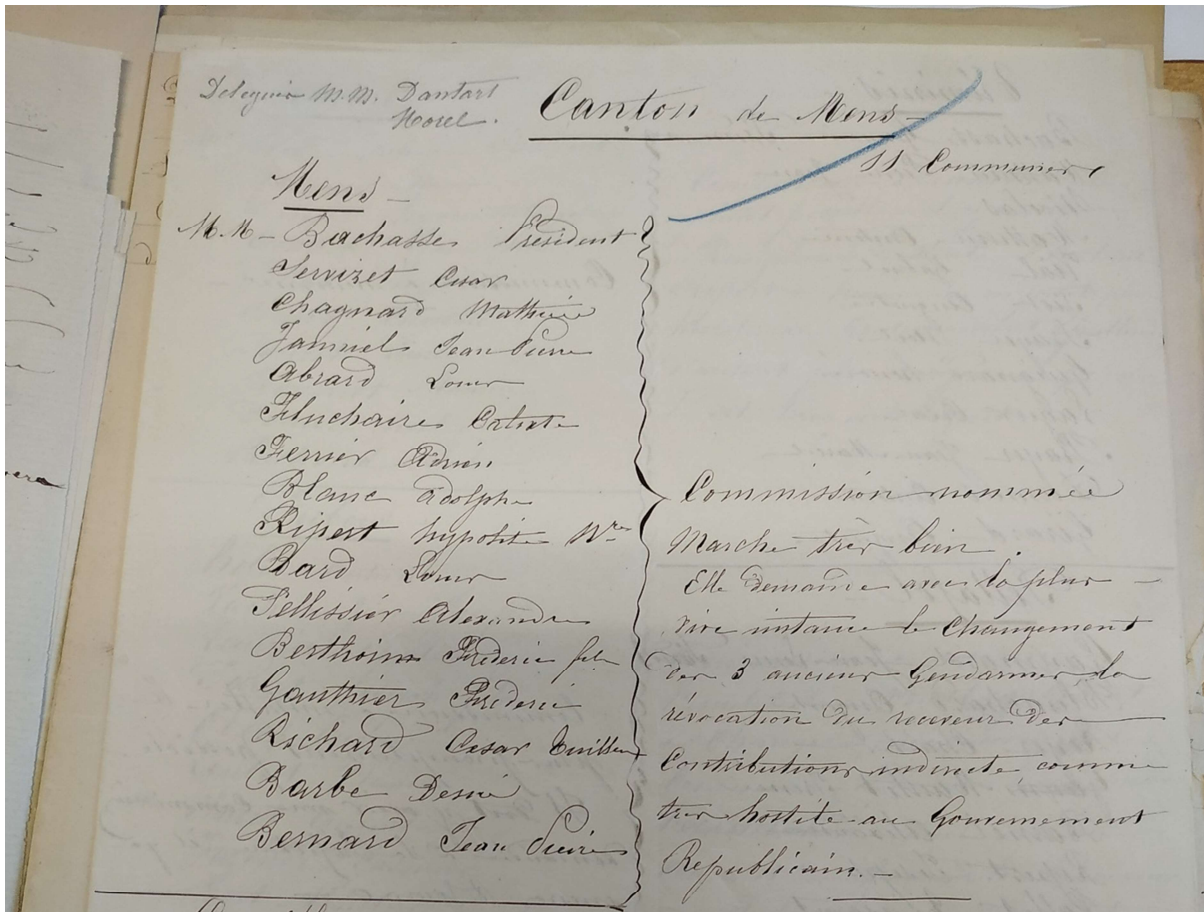


Plan d'ensemble
de Saint Baudille
et Pipet et de
ses environs.

Carte
d'Etat-Major
(1820-1866),
sur Géoportail.fr

ANNEXE 3

Résumé commission municipale 1871



Canton de Mens (11 Communes)

Mens

MM Bachasse Président
 Servizet César
 Chagnard Mathieu
 Jamiel Jean Pierre
 Abrard Louis
 Fluchaire Calixte
 Ferrier Adrien
 Blanc Adolphe
 Ripert Hypolite N[otai]re
 Bard Alexandre
 Berthoin Frédéric fils
 Gauthier Frédéric
 Richard César [...]
 Barbe Désiré
 Bernard Jean Pierre

Commission nommée. Marche très bien. Elle demande avec la plus vive instance le changement des 3 anciens gendarmes, la révocation du receveur des contributions indirectes comme très hostile au Gouvernement Républicain.

ANNEXE 4

Cerfa 3230-SD et demande au SPF



11272*07
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39



N° 3230-SD
(01-2019)
@internet-DGFIP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
N° de la demande :	14 6003
Déposée le :	07 MARS 2019
Références du dossier :	146034

<p>Demande de relevé des formalités pour la période antérieure au 1^{er} janvier 1956</p> <p>à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés. (voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).</p> <p>Service de publicité foncière : Service de la publicité foncière (SPF) - Grenoble 3</p>	<p>IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR</p> <p>Identité 1 : [REDACTED]</p> <p>Adresse : [REDACTED]</p> <p>Courriel 2 : [REDACTED]</p> <p>Téléphone : [REDACTED]</p> <p>À [REDACTED], le [REDACTED]</p> <p>Signature (obligatoire) : [REDACTED]</p>
---	---

IDENTIFICATION DES PERSONNES				
Si le nombre de personnes est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.				
N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social 3	Date et lieu de naissance N° SIREN
1	FLUCHAIRE		Jean Pierre	18/03/1773 à Saint Baudille et Pipet (38)
2	FLUCHAIRE		Calixte Marius	17/06/1815 à Mens (38)
3	FLUCHAIRE		André Enemond	15/09/1851 à Mens (38)
4	EYRAUD		Louis	18/02/1784 à Beaufin (38)
5				

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)		
Nombre de personnes identifiées :	4 x 5 € =	20 €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :		+ €
	TOTAL =	20 €

MODE DE PAIEMENT	
<input checked="" type="checkbox"/> chèque à l'ordre du Trésor public	<input type="checkbox"/> virement <input type="checkbox"/> carte bancaire <input type="checkbox"/> numéraire (si n'exécède pas 300 €)

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules).
² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.
³ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.



CASE N° *169 flandaise (Calixte - Marius) neq d' à Mem*

REGISTRES DE FORMALITÉS. N°s		DATES des TRANSCRIPTIONS.	ACQUISITION, vente ou saisie.	ÉVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	DÉNONCIATION de la saisie; NOTIFICATION aux créanciers.	RADIATION de LA SAISIE.	REGISTRES DE FORMALITÉS. N°s		DATES des TRANSCRIPTIONS.	ACQUISITION, vente ou saisie.	ÉVALUATION
du volume.	de l'article.						du volume.	de l'article.			
<i>380</i>	<i>60</i>	<i>17 juil 1842</i>	<i>acqu</i>	<i>4000.</i>							
<i>621</i>	<i>34</i>	<i>4 avril 1877</i>	<i>vente</i>	<i>1500</i>							
<i>643</i>	<i>90</i>	<i>1. juil 1877</i>	<i>acqu</i>	<i>100</i>							

➔ Transcription p.20



Bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe la réponse à votre demande. Aucune réponse possible pour les 2 dernière personnes (trop d'homonymes NB il faut savoir que les registres ne mentionnent la date de naissance des personnes qu'à partir des années 1900, avant les personnes étaient identifiées par leur nom, prénoms, profession et commune du domicile).

cordialement
M. THILIER Patrick

SPF DE GRENOBLE 3
38 AV RHIN ET DANUBE
38047 GRENOBLE